

ÉCONOMIE & CONSTRUCTION

La revue de l'économie de la construction



■ VITE DIT / AGENDA ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES UNTEC ET UNTEC SERVICES ■ CONGRÈS / GRAND DÉBAT CLIMAT ET ÉNERGIE : LE BÂTIMENT AU DÉFI DE LA NEUTRALITÉ CARBONE ■ DOSSIER EXPERTISE JUDICIAIRE / METTRE SES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA JUSTICE ■ PAROLES D'ÉLUS / UNTEC : À LA RENCONTRE DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL ■ OPQTECC / INTERVIEW DE MATTHIEU LAMY



**Plus de 60% des Maîtres d’Ouvrages
qui font appel à un économiste de
la construction demandent une
qualification professionnelle.**



OPQTECC

Exigez la qualité, exigez la sécurité.

EDITO

NOUS SOMMES PRÊTS ET NOUS NOUS SAVONS PERFECTIBLES !



“

Ces deux états expriment aujourd’hui la pensée des économistes de la construction membres de notre UNTEC.

// Nous sommes prêts car compétents et tenus comme tels puisque le monde du bâtiment nous sait formés, ouverts aux discussions et aptes à réagir aux problématiques récurrentes ou nouvelles de notre quotidien professionnel.

Toujours plus nombreuses et acérées les exigences économiques, légales, les impératifs techniques et sociétaux constituent une équation aux degrés multiples que nos savoir-faire, expériences mais aussi notre capacité de recul permettent de résoudre.

En nous sachant perfectibles et en désirant faire mieux, nous sommes conscients que tous les efforts de formation, de communication, d’accompagnement participent à la construction d’un avenir fertile.

L’Untec à la préoccupation mais surtout le devoir d’être le moteur de ce mouvement, de nous accompagner dans la connaissance des techniques et la compréhension des femmes et des hommes. Elle y pourvoie déjà.

Nous y parviendrons en mutualisant notre envie en donnant et recevant la plus belle des énergies renouvelables, celle aux ressources inépuisables :

La Chaleur Humaine.

Gardons le cap. ■

Franck Dessemon,
Président de l’Untec

SOMMAIRE

3 VITE DIT

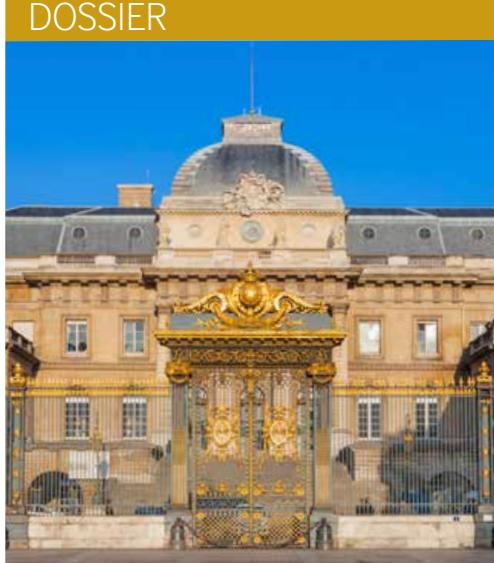
■ PLATEFORME BÂTIMENT & PRESCRIPTION /
LES RENCONTRES PRIVILÉGIÉES ORGANISÉES
PAR UNTEC SERVICES / ROADSHOW DE LA
CONSTRUCTION 2021/2022 /
TOUR DE FRANCE AVEC PRO BTP

6 CONGRÈS



■ GRAND DÉBAT CLIMAT ET ÉNERGIE : LE BÂTIMENT
AU DÉFI DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

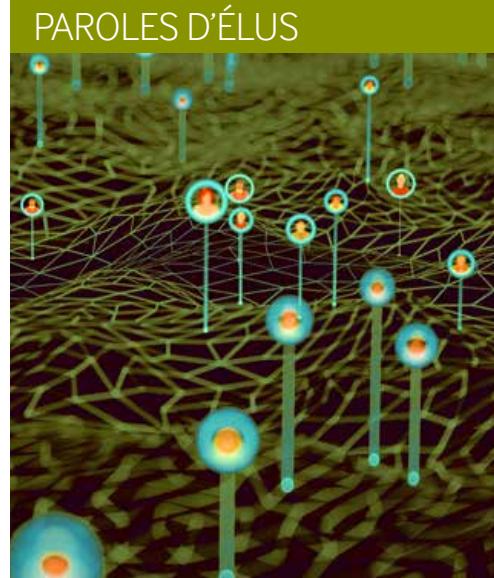
16 DOSSIER



■ EXPERTISE JUDICIAIRE / METTRE SES COMPÉTENCES
AU SERVICE DE LA JUSTICE

25

PAROLES D'ÉLUS



■ UNTEC : À LA RENCONTRE DES MEMBRES
DU BUREAU NATIONAL

36

OPQTECC



■ INTERVIEW DE MATTHIEU LAMY



Économie & Construction – 74, rue de la Fédération 75015 Paris –
Tél. : 01 45 63 30 41 – Fax : 01 42 56 14 52 – www.untec.com –
Éditeur : Untec Services – Directeur de la publication et ligne
éditoriale : Franck Dessemont – Directeur adjoint de la publication :
Céline Pintat – Conception-réalisation : Obea Communication –
Imprimeur : Shareprint – Publicité : RIVE MÉDIA / Tél. : 01 45 63 54 77 –
contact@untec-services.fr

Les textes de publicité sont rédigés sous la responsabilité des
annonceurs. Ils n'engagent pas *Économie & Construction*. Pour garantir
son indépendance, *Économie & Construction* se réserve le droit de
refuser (même en cours de programme) toute insertion publicitaire
sans avoir à justifier sa décision.

Abonnement annuel (4 numéros) : 100 € TTC – Prix du numéro :
25 € TTC – Dépôt légal 4^e trimestre 2022 – ISSN 1297-8043 / CPPAP :
0404 G 86427.

Crédits photo : sauf mention, Untec ou iStockphoto.



POUR RETROUVER LES PRÉCÉDENTS
NUMÉROS : www.untec.com

AGENDA ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES UNTEC ET UNTEC SERVICES

PLATEFORME
BÂTIMENT & PRESCRIPTION

La seule plateforme qui propose aux maîtres d'œuvre et sous format interactif, la mise en lumière technique des matériaux et des solutions des entreprises du secteur.



The screenshot shows the platform's homepage with a green header 'INDUSTRIEL & ENTREPRISE DE LA FILIÈRE'. Below the header, there's a section titled 'Bâtiment & Prescription, l'expertise à portée de main' with a sub-section 'Pourquoi être référencé sur la plateforme ?' containing a list of benefits and an image of a hand interacting with a digital interface. Further down, there's a section 'Notre philosophie : vous accompagner' with four icons and their descriptions: 'Élaboration avec vous des étapes de conception de vos Capsules', 'Programmation d'un calendrier dédié au lancement de vos Capsules', 'Invitation dans nos locaux afin de filmer vos intervenants', and 'Lancement de vos Capsules Techniques en orbite'.

Depuis 2017, Untec Services apporte les solutions concrètes aux économistes de la construction ainsi qu'à l'ensemble de la filière en matière de formations, événements, logiciels et partenariats.

Untec Services, soutenue par le seul syndicat patronal représentant les économistes de la construction, l'Untec fondé en 1972, participe au développement de la filière bâtiment et s'adresse aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages.

Partie d'un constat simple et suite à la crise sanitaire de 2020, la formation e-learning a connu une augmentation exponentielle. De plus, l'envie de renforcer la proximité entre les professionnels de l'acte de construire et digitaliser le secteur est devenue une évidence.

Untec Services a conçu et développé une solution dédiée aussi bien aux entreprises du bâtiment qu'aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage : la plateforme Bâtiment & Prescription.

La plateforme Bâtiment & Prescription en quelques mots



Libre accès : Disponible 365 jours par an sans aucune barrière géographique



Innovante : Solution permettant de se propulser à une autre sphère d'expertise



Spécialisée : Expertise des matériaux et des solutions techniques



Quick-Learning : Une méthodologie d'apprentissage adaptée aux innovations du secteur

La plateforme se compose d'un ensemble de Capsules Techniques. Une Capsule Technique peut contenir jusqu'à 6 Modules. Un Module se compose de :



1 vidéo : entre 2 et 6 minutes de visionnage



1 quiz : un questionnaire afin de valider ses connaissances



Des documents : des fiches techniques et documents complémentaires

Les partenaires de la plateforme Bâtiment & Prescription



www.batiment-prescription.com

AGENDA ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES UNTEC ET UNTEC SERVICES

LES RENCONTRES PRIVILÉGIÉES & LE TOUR DE FRANCE AVEC PROBTP

Untec Services organise des Rencontres Privilégiées dans toute la France. L'objectif de ces Rencontres est de mettre en relation les chefs d'entreprise en économie de la construction avec des entreprises, des fabricants ou des industriels du secteur autour d'une présentation technique et d'un moment convivial : les Rencontres de Convivialité Professionnelle.



Ces événements sont organisés toute l'année. Par exemple, la Rencontre Privilégiée avec l'industriel Lafarge le jeudi 8 décembre 2022 :

Lafarge France s'associe avec Untec Services pour 6 Rencontres dans toute la France. La 1ère date s'est déroulée dans la Région Occitanie, à Toulouse, avec la présence du Président de Région Untec Bertrand Alayrac.

La thématique de cette Rencontre était : Construction en béton bas carbone et gestion des eaux de pluie : comment répondre aux nouveaux enjeux environnementaux ?

Pour retrouver les autres dates, rendez-vous sur la billetterie : <https://my.weezevent.com/rencontres-privelegiees-lafarge>

Le 25 novembre 2022, la Rencontre Privilégiée avec Triflex s'est déroulée à Lyon et organisée par Untec Services. Cette rencontre avait pour thématique : Garantir une étanchéité durable : un défi pour les économistes de la construction.

Des moments de partage des bonnes pratiques et d'échange d'expériences autour de l'étanchéité.

L'Untec & PRO BTP réalisent un Tour de France en 2022-2023 sur deux thématiques à destination des chefs d'entreprise.

Le principal objectif de ce Tour de France est d'apporter de l'information qualifiée à la fois d'un point de vue métier et également d'un point de vue prévoyance pour les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage.

Retrouvez en images les premières dates de ce Tour de France :

- **NORMANDIE** : Vendredi 16 septembre à Rouen
- **NOUVELLE AQUITAINE** : Vendredi 7 octobre à Bordeaux
- **GRAND-EST** : Vendredi 18 novembre à Strasbourg

Les dates en 2023 seront bientôt disponibles.

Si vous avez des questions concernant ces événements, contactez-nous par mail : untec@untec.com ou par téléphone au 01 45 63 5477

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC
CÉLINE PINTAT,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNTEC

Économie & Construction / Ça fait 18 mois que tu es Secrétaire Générale de l'Untec, ça représente quoi pour toi ?

Céline Pintat / Je dirai que c'est à la fois un aboutissement et le début d'une histoire. Je suis très fière d'être la première femme à occuper ce poste et même s'il y a déjà eu, à toutes époques des femmes engagées dans l'action de notre syndicat, elles restent encore trop peu nombreuses au niveau national ou régional. Il n'y a par exemple qu'une seule femme présidente de région. Il s'agit de Sandrine Sooppan à la Réunion. Les économistes femmes sont nombreuses et j'espère que mon mandat leur ouvrira la voie en créant des vocations.

É & C / Tu es engagée depuis de nombreuses années dans l'action syndicale, peux-tu nous faire un point sur votre parcours ?

C P / Je suis adhérente à l'Untec depuis 2000, j'ai accompagné Benoit MARCHE Vice-Président en charge de la communication durant le 1^{er} mandat de Pascal ASSELIN (2015/2018). Je lui ai succédé sur le 2^{ème} mandat (2018/2021). Au cours de mes 2 premiers mandats, j'ai eu la chance et l'opportunité de travailler sur de nombreux projets avec l'équipe de l'Untec Services et les permanents. D'écouter, d'apprendre, de comprendre le fonctionnement, les rouages, de beaucoup travailler et de me préparer dans les meilleures conditions. Je suis passionnée, cet engagement syndical fait partie de mon ADN. C'est donc sans trop d'hésitation et avec une certaine confiance dans les actions que je pouvais réaliser que j'ai accepté de m'engager en tant que Secrétaire Générale aux côtés de Franck DESSEMON lors des dernières élections. Je connais bien Franck, c'est un homme rigoureux, droit, fidèle, profondément humaniste. C'est aussi un très grand bosseur mais pas un très grand dormeur. Il bouillonne d'énergie, c'est pour cette raison qu'il a littéralement fait trembler les « Aventuriers » (c'est le nom du Groupe WhatsApp que j'ai créé pour notre équipe) avec ses messages dès 3h du matin. Il se contrôle, à présent, il patiente jusqu'à 6h (Rires). Toutes ces années, je n'ai jamais cessé de croire en l'avenir de notre syndicat, j'ai participé activement à sa transformation :

- Le dépôt des candidatures et les travaux de préparatoires relatifs à la représentativité des organisations patronales
- La naissance d'Untec Services
- Le rapprochement des branches et le dialogue social
- Le déménagement Rue de la Fédération

Bref, beaucoup, et suffisamment pour CONTINUER à m'investir dans la fonction qui m'a été confiée.

É & C / Un Président ou un trésorier, tout le monde voit bien en quoi consiste leurs missions respectives, mais à quoi sert le Secrétaire Général d'un Syndicat ?

C P / Avec envie, et détermination, je m'attache à rester la garante du bon fonctionnement de l'Untec, mais également celle du respect des lois et des coutumes professionnelles. Je suis à la fois celle qui veille aux respects des règlements de fonctionnement interne au sein du Bureau Exécutif, des différentes instances nationales. En l'absence de DG, soutenue par le Président, il y a aussi la fonction de DRH du Syndicat. Je suis en effet en charge des collaborateurs permanents de l'Untec.

É & C / Vaste programme en effet, peux-tu nous en dire plus sur ton rôle au BE ?

C P / Ma ligne de conduite pour celles et ceux qui me connaissent est toujours restée la même : être suffisamment accessible. Je suis consciente que mon franc parlé, voire mon côté « brut de décoffrage » peut parfois surprendre. D'ailleurs j'en profite pour faire un clin d'œil à mes « Aventuriers » en premier Franck, qui me supporte 2 jours par semaine, ainsi que Cyrille, Guillaume, Ludovic, Matthieu, Thomas et Vincent pour leur patience, leur bienveillance à mon égard. Je pense parfois, plutôt souvent, leur mener la vie dure. Ça me vaut quelques fois l'adjectif de « attachante », même de temps à autre pire encore (Rires). Il est vrai qu'en 18 mois, entre les BE, les CA, et autres réunions, nous nous sommes réunis 22 fois avec le Bureau Exécutif, sans compter les réunions préparatoires. Soucieuse de mettre à profit de chacune et chacun toute mon énergie. J'ai même pour habitude d'envoyer des petits messages avec toute mon énergie en pièce jointe !!!

É & C / Quel est ton rôle en matière de fonctionnement du syndicat ?

C P / Être accessible c'est aussi créer du lien entre les différentes composantes de l'Untec. C'est important et essentiel de pouvoir créer des moments d'échanges. De pouvoir rencontrer nos adhérents, de se déplacer au plus près de nos Présidents qui réalisent un travail extraordinaire dans les territoires. D'animer des réunions d'information ou encore d'accueillir des nouveaux adhérents. De participer à de nombreuses interventions, des rencontres, des déplacements. D'imaginer et d'organiser le séminaire du 8 juillet dernier, d'assister aux Assemblées Régionales, aux Roadshows, ainsi que de nombreux déplacements en région comme début décembre sur l'Île de La Réunion où j'ai accompagné le Président.

É & C / Tu nous disais tout à l'heure être en quelque sorte la DRH de l'Untec, ça consiste en quoi ?

C P / Je gère la relation avec nos permanents en restant proche d'eux. Ils sont 3 sur l'Untec, Béatrice, Claire et Emmanuel et à présent 6 sur Untec Services avec l'arrivée en septembre de nouveaux 3 alternants, Jade, Savio et Nicolas, en support et soutien de Charline, Rémy et Sofian. Au cours de ces 18 mois, nous avons recruté 3 personnes sur des fonctions importantes telles que : Rémy, sur un poste de Développeur / Gestionnaire Unité de Formation Professionnelle. Emmanuel, sur un poste de Comptable / Contrôleur de gestion et Béatrice, sur un poste de Directrice des opérations et des relations institutionnelles.

É & C / Tu ne t'ennuies jamais !?

C P / C'est vrai, il y a de quoi faire et toujours un nouveau projet. Nous avons fêté les 50 ans de l'Untec lors de notre Congrès à la Rochelle en septembre dernier avec un programme et des intervenants de grandes qualités. Prochain rendez-vous les vœux ! Nous sommes en train de préparer nos vœux qui seront organisés dans nos locaux le 18 janvier 2023, et ce pour la première fois depuis le déménagement, la Covid 19 nous ayant contraint d'annuler l'édition 2022.

CONGRÈS UNTEC 2022

UNE ÉDITION FORTE QUI MARQUE ÉGALEMENT LES 50 ANS DE L'UNTEC AVEC UN PROGRAMME D'UNE GRANDE QUALITÉ. UN GRAND DÉBAT, DEUX ATELIERS, UNE VISITE ET MASTERCLASS ÉTAIENT ORGANISÉS LE 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE DERNIER. ILS ÉTAIENT ARTICULÉS AUTOUR DES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES DURABLES. QUELQUES MORCEAUX CHOISIS A DECOUVRIR.

GRAND DÉBAT CLIMAT ET ÉNERGIE : LE BÂTIMENT AU DÉFI DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

De la Stratégie Nationale Bas Carbone à la Stratégie Française Énergie Climat

INTERVENTION DE

MICKAËL THIERY,

CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE AU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



MORCEAUX CHOISIS

« Calculer le poids précis d'un secteur n'est pas simple, il faut prendre en compte plusieurs paramètres directs et indirects. Il y a un travail très complexe d'inventaire pour parvenir à se faire une image réaliste des différentes sources. Le bâtiment représentait 17 % des émissions de carbone en 2019 contre 31 % les transports, 19 % l'industrie, 19 % l'agriculture et 10 % liées à la production d'énergie pour parler uniquement des principales sources. Cependant pour être totalement juste, il faut également prendre en compte la fabrication des matériaux de constructions qui représentent un quart des émissions de l'industrie et la part d'émission de gaz à effet de serre lié à l'énergie nécessaire à leur fabrication ou celle liée au retraitement des déchets et à la fin de vie des bâtiments.

Nous sommes en France dans une bonne dynamique de réduction des gaz à effet de serre. La baisse a commencé en 2005 et se poursuit de manière régulière. Les secteurs du bâtiment et de l'énergie sont de bons élèves avec une décroissance assez marquée. La France s'était fixée, sur la base des précédents engagements européens, des objectifs ambitieux de réduction avec un objectif de neutralité carbone en 2050 et donc une réduction par six depuis 1990 de

ses émissions. Cela passe par la réduction de 40 % des émissions brutes d'ici 2030 avec pour le bâtiment une baisse de 53 % d'ici 2030 et une quasi-décarbonation d'ici 2050.

Entre 1990 et 2019 les émissions de la France ont déjà baissé de 20 %. Il y avait donc encore une marche importante à franchir. Marche d'autant plus importante que la révision des objectifs européens et donc français place désormais la barre à -55 % de réduction en brut et -50 % en net.

L'atteinte de ces objectifs est liée à la Stratégie Nationale Bas Carbone qui est un véritable outil de planification de la décarbonation de l'économie nationale. Elle repose sur un travail de modélisation et de concertation des parties-prenantes autour de la « gestion » de budgets carbone. Elle définit les réductions d'émissions par secteur et les orientations stratégiques sectorielles avec des révisions tous les cinq ans pour tenir le cap. Ces projections sont organisées autour de scénario construits avec les parties prenantes qui imaginent ensemble les chemins des possibles et les leviers à disposition pour parvenir aux objectifs.



Un Grand Débat de qualité avec la participation de MICKAËL THIERRY Chef du Département de la lutte contre l'effet de serre au Ministère de la Transition Ecologique, PHILIPPE GRUAT Président de l'AIMCC, SYLVIE LOIRE FABRE Présidente du Directoire du groupe BTP Banque, AGNETE SKYTHE Présidente du CEEC, Olivier SALLERON Président de la FFB, Gérard BLANCHARD Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, JEAN-MICHEL WOULKOFF Président de l'UNSFA, FRANCK DESSEMON Président de l'Untec.

Ces leviers sont au nombre de quatre :

- La forte baisse des consommations d'énergie dans tous les secteurs dont le bâtiment avec les principes de sobriété ou d'efficacité énergétique.
- La réduction des émissions non énergétiques liées par exemple à l'agriculture ou aux procédés industriels comme c'est le cas pour la fabrication du ciment.
- L'augmentation de la part des énergies décarbonées avec la biomasse, la chaleur renouvelable ou l'hydrogène ou l'électricité décarbonée.
- Et enfin l'augmentation du puit de stockage de carbone avec le développement des forêts, l'utilisation de produits bois bio sourcés dans le bâtiment en particulier, un meilleur usage des sols notamment agricoles et enfin la capture et le stockage technologique.

Quand on observe la chaîne de valeur du bâtiment, on constate que les émissions en France concernent plusieurs secteurs. Le bâtiment lui-même pour les émissions directes liées aux consommations d'énergie pendant la phase d'usage des bâtiments comme le gaz ou le fioul.

L'industrie de l'énergie pour les émissions indirectes liées notamment à la production d'électricité, de chaleur ou de froid consommée dans les bâtiments. Enfin les secteurs de l'industrie manufacturière, de construction, du transport ou des déchets pour les émissions indirectes liées par exemple à la fabrication des matériaux et équipements mis en œuvre dans les constructions neuves pour les rénovations, leur transport, la phase chantier ou de fin de vie du bâtiment.

Il ne faut cependant pas simplement raisonner uniquement en inventaire mais également tenir compte de l'empreinte carbone qui passe par la réindustrialisation, la relocation des industries et

un mode de consommation plus durable et donc travailler sur les comportements des consommateurs français.

De grands défis et enjeux attendent le secteur du bâtiment. La proximité de l'échéance de 2030 et l'ambition très forte des nouveaux objectifs nous obligent à préparer une Stratégie Française Énergie Climat opérationnelle et robuste pour guider et accompagner au plus près les acteurs. Cela passe également par une concertation renforcée avec le grand public, les experts sectoriels, les collectivités territoriales et les acteurs économiques dans le cadre des travaux sur la chaîne de valeur.

Il faut également finaliser une feuille de route de cette chaîne de valeur d'ici fin 2022 afin de caractériser les leviers, coordonner les actions et synchroniser les calendriers. C'est le travail de quatre groupes de travail qui réunissent toutes les parties prenantes du bâtiment. »

CONGRÈS UNTEC 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

Le seul événement pour les économistes de la construction ouvert à toute la filière.



1000 professionnels de la prescription présents sur les deux jours



4 ème édition des Trophées de l'Untec



74 exposants



2 soirées professionnelles adhérents - exposants



3 conférences autour de la décarbonation



2 ème édition du Forum Emploi Prescription

OBJECTIF AFFIRMÉ DANS LA SFEC : - 53 % D'ÉMISSION DE CARBONE POUR LE BÂTIMENT À HORIZON 2030, C'EST UN OBJECTIF AMBITIEUX

INTERVIEW DE

OLIVIER SALLERON,

**PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU BÂTIMENT (FFB)**



Économie & Construction / Comment la FFB s'est-elle emparée du sujet et comment y travaille-t-elle déjà avec ses entreprises adhérentes ?

Olivier Salleron / La FFB a rapidement adressé à l'équipe de pilotage de SFEC une première contribution générale, insistant sur les cinq ressorts qui nous semblaient de nature à définir une politique efficace en matière d'effacement des émissions de carbone : l'équilibre technico-économique de la rénovation écologique ; la « décarbonation » des énergies et matériaux utilisés dans les bâtiments ; la transformation de ces mêmes bâtiments en producteurs nets d'énergie, voire même en puits de carbone ; la mise en œuvre d'un processus de renforcement par étapes des exigences en matière de rénovation, inspiré de celui mis en œuvre dans le neuf, donc coconstruit avec les différents acteurs ; enfin, la nette accentuation des aides d'accompagnement, d'autant plus indispensables que le recours à la contrainte se renforce.

En complément, la FFB s'est immédiatement positionnée dans les différents et nombreux groupes de travail (plus d'une trentaine) mis en place pour construire cette SFEC. Elle a d'ailleurs été nommée rapporteur du groupe de travail « Construction neuve » et copilote un inter-groupe sur la formation. Les positionnements de la FFB dans ce travail collectif ont enfin été discutés et construits, notamment dans le cadre de sa Commission Transition écologique.

É & C / La FFB est l'une des composantes majeures du bâtiment, peut-elle seule réussir ce tour de force de réduction d'émission de carbone ?

O. S. / Toute seule, certainement pas. Pas plus d'ailleurs que les entreprises de bâtiment toutes seules. En revanche, je pense pouvoir dire qu'on ne fera rien sans la FFB et ses adhérents.

La marche est telle qu'elle ne sera franchissable sans un engagement très partagé de l'ensemble de la filière, de ses clients finaux, mais aussi de la puissance publique et pas seulement en mots...

L'objectif affiché est plus qu'ambitieux et n'est pas atteignable à moyens constants. La réduction des émissions de CO₂ entre 1990 et 2020 est de l'ordre de 10 %. Passer l'objectif 2030 de - 40 % à - 55 % ne signifie rien si l'on n'augmente pas significativement l'encouragement à la rénovation énergétique avec une montée progressive et régulière des aides. Les acteurs, qu'ils soient artisans, entrepreneurs ou maîtres d'œuvres seront au rendez-vous du marché, quand on lui donnera enfin les moyens de se massifier.

É & C / Peut-on déjà constater des résultats de cet engagement fort de la FFB, de ses adhérents et de ses partenaires de la filière ?

O. S. / C'est un peu tôt pour ce qui concerne la SFEC proprement dite, hors le décompte du nombre d'heures passées à préparer ou contribuer aux groupes de travail.

On peut toutefois lire les prémisses de ce que pourront être ces résultats dans les effets de la mobilisation passée autour de la RE2020.

Je crois que le travail collectif a porté, permettant de tracer ici la route d'une réforme très ambitieuse mais possible en matière de stratégie carbone.

É & C / Quels sont les freins principaux aujourd'hui à une décroissance plus efficace en matière de carbone ?

O. S. / En première analyse, j'en identifie deux. La première tient au changement de pied qu'elle impose : en caricaturant un peu, depuis le Grenelle de l'environnement, la stratégie d'économie d'énergie française reposait sur « tout gaz » porté par la RT2012 ; nous basculons aujourd'hui avec la RE2020 vers le « tout électricité ». Il faut bien prendre la mesure du bouleversement pour la filière, comme pour nos concitoyens ou l'ensemble de notre économie.

La seconde tient au coût de l'objectif. La RE2020 est très ambitieuse sur le neuf et prend en compte le carbone. Mais la priorité doit être la massification de la rénovation énergétique et l'éradication des passoires thermiques. Rexicode a ainsi chiffré l'investissement supplémentaire nécessaire à l'atteinte du zéro carbone dans le bâtiment en 2050 aux environs de 35 milliards d'euros par an. C'est l'équivalent d'un doublement de l'effort de rénovation énergétique fait aujourd'hui !

É & C / Quel est le message que vous souhaitez adresser à la filière construction ?

O. S. / Je trouve cet enjeu enthousiasmant, parce que notre filière est au cœur de la transformation écologique que nos sociétés doivent accomplir. Aussi parce que nous réussirons ce pari grâce à l'innovation. Évidemment, comme nous ne sommes malheureusement pas des super-héros, notre travail collectif doit consister à expliciter le chemin des possibles. Mais il faut bien garder cet enthousiasme puisqu'on nous confie le rôle de premier acteur pour rendre l'avenir supportable.



INTERVIEW DE

SYLVIE LOIRE-FABRE, PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE BTP BANQUE

Économie & Construction / Le financement est l'un des leviers majeurs de la décarbonation pas simplement au niveau des projets mais aussi et surtout au niveau de la filière et des entreprises qui la composent. Quel rôle peut jouer le secteur bancaire et en particulier BTP Banque dans l'atteinte des objectifs ?

Sylvie Loire-Fabre / Les pouvoirs publics, à travers les ratios, comme le green assets ratio, qu'ils imposent aux établissements bancaires provoquent obligatoirement un fléchage des financements. Mais le secteur bancaire s'était déjà engagé dans la démarche au fur et à mesure.

Le climat est l'un des piliers du plan stratégique à horizon 2024 de notre Groupe, le Groupe BPCE. Notre maison mère, le Crédit Coopératif a été pionnier dans le financement des énergies renouvelables et la réduction de l'empreinte carbone depuis plus de 20 ans. En tant que filiale, BTP Banque veut accompagner ce mouvement et être pro-active.

Nous sommes engagés pour une réduction de notre propre empreinte carbone, puisque que nous avons positionné le curseur avec tout le groupe au-delà des attentes des pouvoirs publics dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Et nous accompagnons la réduction de l'empreinte carbone de nos entreprises de bâtiment et travaux publics aux côtés desquelles nous sommes engagés.

Nous avons lancé chez BTP Banque des prêts verts, tracés, autour de la mobilité durable, des véhicules hybrides, des ENR, pour aider à la décarbonation.

É & C / Comment vous êtes-vous organisés pour anticiper et accompagner les changements climatiques et les nouvelles réglementations associées ?

S. L-F. / Plusieurs entités de notre groupe ont créé des outils de calcul. C'est le cas de Natixis qui a créé le green rating factor pour coter les entreprises sur ces aspects de décarbonation. Nous avons déployé chez BTP Banque, notre propre grille ESG de notation. Elle n'est pas encore très utilisée en raison de la taille des entreprises que nous gérons. À terme elle se généralisera.

É & C / Concrètement quelles actions sont mises en place pour y parvenir, notamment en matière d'orientation des financements du BTP ?

S. L-F. / Nous avons l'ambition, en nous appuyant sur des partenaires, d'aider les entreprises à réduire leur empreinte carbone grâce à un audit et des recommandations. Cela se fait déjà beaucoup avec les particuliers dans le cadre de copropriétés. Nous sommes en train de nous organiser, autour de notre grille ESG, pour avoir une même proposition de valeur pour les entreprises du BTP. Pour cela nous devons源源 un réseau de partenaires en capacité de réaliser ces diagnostics et de réfléchir à comment les financer.

É & C / Comment collaborez-vous avec les composantes institutionnelles de la filière ?

S. L-F. / Il existe de nombreux outils développés par le BTP. Il s'agit par exemple du label RSE des TP ou de celui des SCOP du BTP. BTP Banque est membre de leur comité de labellisation. Le bâtiment a, quant à lui, mis en place un outil RSE « bâtisseurs responsables ». Nous réfléchissons à adosser notre grille à ces outils qui sont très bien fait. Nous devons engager le dialogue sur ce sujet avec l'ensemble des chefs d'entreprises du BTP, PME et ETI compris.

À brève échéance, les clauses environnementales vont prendre de plus en plus de place dans les marchés y compris en matière de mesure des émissions indirectes, donc de la sous-traitance et nous devons les accompagner pour qu'ils soient prêts à répondre à ces nouvelles exigences. C'est notre devoir en tant que banque affinitaire de tirer toutes nos entreprises vers le haut en matière de scoring environnemental. C'est mon crédo pour 2023.

É & C / Comment évaluer l'évolution de la performance pour motiver vos décisions d'accompagner ou non un projet de construction par exemple ?

S. L-F. / Bonne question, tout le sujet est là. Ce n'est pas notre cœur de métier. Il nous faut donc avoir la capacité de mesurer les gains potentiels et réels en nous appuyant sur des données objectives et des partenaires qui puissent avoir une lecture de la performance générale d'un programme immobilier par exemple. Je pense que les économistes pourraient se saisir du sujet et construire cet outil de diagnostic qui ferait foi et qui permettrait de savoir où et comment améliorer un bâtiment ce qui, pour les prescripteurs qu'ils sont, serait logique et efficace pour adosser notre grille à une data de qualité.



ATELIER N°1 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ÉQUIPES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ?

Une collaboration de plus en plus forte entre les artisans et la maîtrise d'œuvre

INTERVENTION DE

ALAIN CHOUGIAT,

**DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DE LA CAPEB**



MORCEAUX CHOISIS

C'est un marché important et qui connaît, avec ce qui est en train de se mettre en place au niveau des copropriétés, un fort développement. C'est un enjeu extrêmement important pour les artisans. La collaboration avec d'autres composantes de la filière comme les économistes ou les architectes est primordiale pour trois raisons. La première c'est le modèle économique. Nos unités économiques sont proches. À quelques exceptions près, nous sommes sur de petites entreprises. La deuxième c'est que nous maillons le territoire et la troisième c'est que nous sommes globalement compétents. L'addition de ces trois éléments fait que nous sommes en France l'un des moyens importants de faire de la rénovation. Jusqu'à présent, nous n'avions pas de démarches communes malgré nos collaborations.

Face à l'ampleur des marchés, il va falloir s'organiser pour y répondre et en particulier pour celui de la copropriété qui est en croissance et qui se complexifie. Il va y avoir le champ de la rénovation énergétique et la recherche de performance, de sobriété et de décarbonation, mais aussi des développements liés à la crise sanitaire comme le « mieux vivre chez soi » ou les conséquences du télétravail en matière d'installations. Il y a également un mouvement fort d'inclusivité et de mise en accessibilité des logements. Il y a donc tout un champ d'opérations à conduire qui sont à la fois plus importants et plus complexes. La complexité, nous en tant qu'entreprise nous ne pouvons pas la régler seuls, il nous faut collaborer avec une maîtrise d'œuvre performante, présente sur tout le territoire de manière plus intense et plus efficace.

Nous pensons qu'il y a des stratégies d'alliances à mettre en place, pour répondre à certains marchés, pour mieux répondre aux enjeux de rénovations et trouver des solutions plus intégrées en rapprochant la conception et la réalisation dans le cadre des copropriétés bien sûr, mais aussi dans le cadre des marchés publics par exemple. Nous devons réfléchir aux moyens de coconstruire la rénovation. À la CAPEB, nous avons commencé à réfléchir à une application qui permettrait aux entreprises d'initier une relation avec la maîtrise d'œuvre autour d'un chantier soumis à un annuaire d'architectes ou d'économistes

dans un premier temps ; un espace de partage de données intégrant, par exemple, une fonctionnalité de convention de cotraitance sécurisée par signature électronique pour travailler ensemble de manière plus agile et performante en introduisant le digital.

Nous avons commencé à mettre en place des groupements momentanés d'entreprises que nous avons adossé à un nouveau cadre. Il ne s'agit pas d'une structure juridique ou d'une personne morale, ni même d'un GIE mais de la formalisation d'une collaboration ponctuelle durant laquelle chacun est responsable de ses lots. Sur le plan juridique, nous avons sécurisé les conventions de cotraitance pour que les entreprises puissent travailler entre elles. Nous avons mis en place des extensions de polices d'assurance dans certains cas ; un moyen de sécuriser un chantier, et ce toujours au profit de toutes les parties prenantes y compris le maître d'ouvrage.

Tout ceci implique de nouvelles façons de travailler en particulier en matière de management de projet et d'acculturation aux autres parties prenantes. Il faudra certainement mettre en place des outils de coordination et se former ensemble à une méthode de collaboration pour renforcer les interfaces entre les parties prenantes d'un chantier de rénovation.

Il existe sans doute une innovation organisationnelle à mettre en place entre nos professions pour pouvoir attaquer ces marchés.



ALAIN CHOUGIAT Directeur des affaires économiques de la CAPEB, PIERRE EVRAD chargé de mission développement durable et rénovation énergétique de la FNAIM, JEAN-MICHEL WOULKOFF Président de l'UNSFA, NICOLAS PRUDHOMME Directeur de la maîtrise d'ouvrage et des stratégies patrimoniales de l'USH, THOMAS REBER Vice-Président de l'Untec en charge des relations avec les territoires.

ATELIER N°2 :

NOUVEAUX MODES CONSTRUCTIFS : À QUEL PRIX ?



FRANCK HOVORKA Directeur technique et innovation de la FPI, XAVIER JAFFRAY FONDATEUR DU GROUPE LECO2, LAURENT GUICHETEAU Directeur de la société LG Béton, ANTOINE LEBRUN Directeur RSE Organisation et Transformation du groupe LP Promotion, ALEXANDRE KULINICZ Directeur Technique de la SMABTP, NICOLAS PEAUDEAU Directeur technique de l'économie de la société LIFE Designer.

INTERVENTION DE

FRANCK HOVORKA,

**DIRECTEUR TECHNIQUE ET INNOVATION
DE LA FÉDÉRATION DES PROMOTEURS
IMMOBILIERS DE FRANCE**



MORCEAUX CHOISIS

Depuis 25 ans, nous travaillons sur le coût global et pourtant nous rencontrons toujours des difficultés à faire comprendre le concept aux investisseurs. Pourtant, nous sommes aujourd'hui contraints de basculer en analyse du cycle de vie sur le carbone et c'est une opportunité pour nos métiers d'intégrer la durée de vie, l'obsolescence et la performance ajoutée en exploitation.

La vraie question est : combien d'économistes ont reçu un jour de la part d'un maître d'ouvrage une commande leur demandant une analyse de la valeur ajoutée sur la performance en utilisation de variantes de systèmes constructifs ?

 RETROUVER LES VIDÉOS DES
INTERVENANTS SUR LA CHAÎNE
YOUTUBE DE L'UNTEC

La France a été le premier pays au monde, en janvier 2022, à mettre en place une réglementation obligatoire sur l'analyse du cycle de vie du carbone et à la massifier pour l'ensemble du secteur de la construction. Nous sommes donc les meilleurs du monde en la matière. Il nous faut donc capitaliser sur cette situation et arrêter de nous flageller. La RF2020 c'est déjà être les premiers de la classe. Ce qui manque aujourd'hui, à mon sens, c'est de faire bien tous ensemble dans le cadre fixé.

Pour y arriver, il ne faut pas miser que sur le digital. Le BIM, par exemple, est un plantage absolu, plantage auquel j'ai participé. Je me suis trompé, il faut faire marche arrière et le repenser. Il faut faire le tri et garder ce qui est utile dans le digital, en repensant tout le processus depuis le composant jusqu'à son exploitation en passant par sa mise en œuvre. Nous devons réussir à produire des dossiers d'ouvrage exécutés qui soient des dossiers d'exploitation de maintenance qui nous permettent d'exprimer clairement la durée de vie de l'immeuble. Le modèle immobilier est un modèle calqué sur le modèle forestier avec une économie dite « à l'infini ». Je construis un immeuble avec une durée de vie de 40 ou 50 ans, selon que l'on se place sur le plan technique ou d'amortissement comptable selon les normes internationales, puis vient le temps de le rénover pour lui donner à nouveau une durée de vie nominale de 50 ans. Nous construisons des immeubles pour y mettre des habitants, pas pour leur valeur. Nous visons le confort et la qualité de vie de nos occupants dans le cadre d'une durée de vie établie. La durée de vie n'est pas, comme le pense certains maîtres d'ouvrage, implicite et éternelle ; elle dépend de la durée de vie des composants et des systèmes, mais personne ne l'écrit, à part la loi qui fixe la garantie sur les composants à deux ans et à dix sur le gros œuvre et la structure.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela aujourd'hui, en particulier dans ce monde complexe dans lequel nous devons travailler sur les coûts et l'optimisation. Nous devons gérer la complexité et être en capacité de gérer les incertitudes.

Nous ne pouvons pas, par exemple, travailler sur des valeurs absolues. Comment connaître la valeur du carbone émis par un immeuble dans 49 ans, avec, de surcroît, aujourd'hui la volatilité des énergies que nous connaissons ? Les modèles dans lesquels nous basculons sont à manipuler avec précaution. Il existe des zones d'ombre et des incertitudes énormes, et si nous ne les mettons pas en lumière nous risquons de nous tromper.

Pour moi le rôle des économistes de la construction est de nous accompagner, nous maîtres d'ouvrage, dans la gestion de l'incertitude et de nous éclairer sur les leviers de la gestion dans le temps de la durée de vie d'un immeuble et de ses composants mais aussi sur les coûts d'exploitation comme on le fait déjà dans le tertiaire. C'est bien là que le digital pour le BIM redevient intéressant ; non plus pour faire de la conception/construction mais comme un outil de gestion d'un jumeau numérique depuis le composant et sa traçabilité jusqu'à la mise en œuvre et son exploitation en la garantissant à l'investisseur. C'est possible en s'appuyant sur le contenu des fiches FDES, par exemple.

Nous devons changer de modèle, revoir nos process, faire bouger les chaînes de valeurs. Pourquoi ne pas traduire ces éléments d'économie de construction avec un évaluateur immobilier ? Pourquoi les économistes ne traduiraient-ils pas le coût d'un ouvrage en valeur ? Nous ne devons plus parler de surcoût mais de survaleur parce que nous connaîtrons la durée de vie de l'immeuble, sa performance en exploitation, son coût de maintenance.

Nous parlons, dans l'immobilier, de l'évaluation en flux futurs, qui est pour nous le point clé de l'évaluation immobilière, et le risque majeur dans ce calcul est lié à la non-information. Si je n'ai pas d'information sur les coûts de maintenance, j'applique le ratio habituel et je ne suis pas capable d'expliquer à un investisseur ou un exploitant que son immeuble va lui coûter 10 % de plus mais que son coût d'exploitation va être considérablement réduit.

Pour tout cela nous avons besoin de vos conseils.

RETOUR EN IMAGES SUR LE CONGRÈS



La Master Class Atlantech : 1^{er} quartier urbain bas carbone de la Rochelle.



Le centre des Congrès, l'Espace Encan.



Des exposants innovants.



Des partenaires historiques.



Donner envie aux futurs économistes de rejoindre l'Unotec.



Le lancement de l'Observatoire Permanent des Coûts de la Construction.



Et c'est parti.



De nombreux exposants et des congressistes venus en force.



Des moments de convivialité.



Joyeux anniversaire : 50 ans de l'Untec



Les lauréats des trophées Untec 2022.



Rendez-vous à Saint-Étienne pour le prochain congrès !

CONGRÈS

4ÈME REMISE DES TROPHÉES EDITION 2022



Projets innovants constructions neuves

Remis par Franck Dessemon (Untec)



Catégorie Or:

Bubendorff et sa solution volet à lames orientables pour une climatisation attestée neutre en carbone

Projets innovants rénovation

Remis par Jacques Chanut (SMABTP)



Catégorie Or:

Velux et son recyclage de 300 fenêtres de toit à la Grande Borie

Remis par Thomas Reber (Untec)



Catégorie Argent:

Rockwool et son isolation en laine de roche au service du Parc du Robec

Solutions techniques, matériaux et équipements innovants

Remis par Sylvie Loire-Fabre (BTP Banque)



Catégorie Or:

Afitexinov et sa solution ALVEODRAIN P5

Remis par Vincent Albaric (Untec)



Catégorie Argent:

Soprema et son complexe d'isolation biosourcée PAVAROOF

Outils, services et solutions numériques

Remis par Guillaume Desforges (Untec)



Catégorie Or:

Numerobis et sa solution de référence de suivi financier pour MOEX et AMO

Remis par Ludovic Jean (Untec)



Catégorie Argent:

Hoppe et son guide de prescription digital

Europe

Remis par Agneta Skytte (CEEC)



Catégorie Or:

Plantco et son chantier de gestion des eaux pluviales et de végétation de la ville « produits hydroplanter » au Pays de Galles

Marketing & communication

Remis par Jérôme Mochkovitch (Untec)



Catégorie Or:

Piveteau Bois et ses outils de communication pour la solution Hexakit

Remis par Patxi Saint-Arroman (Untec)



Catégorie Argent:

Aluk et son concept minimaliste

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL

100% PRESCRIPTION
À ÉCHELLE HUMAINE !

Le jeudi **12** et vendredi **13 octobre 2023**
Parc des Expositions à Saint-Étienne



METTRE SES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA JUSTICE

Le bâtiment génère une forte demande d'expertises judiciaires, notamment en lien avec l'assurance construction et le caractère particulier de son traitement en France.

Les économistes, qui se caractérisent par leurs compétences transversales et leur maîtrise technique, sont des experts « de choix ». Pour autant, solide expérience et bonne connaissance de l'organisation juridictionnelle constituent un prérequis à ne pas négliger... Lumière sur une fonction complexe, mais passionnante à plus d'un titre.



EXPERTISE JUDICIAIRE : LES ÉCONOMISTES SONT DES EXPERTS « DE CHOIX »



Homme de l'art, spécialiste, technicien, professionnel habilité...
les qualificatifs ne manquent pas pour désigner l'expert judiciaire.
Collaborateur occasionnel de la justice, son statut ne cesse de faire débat,
et tenter d'en cerner les contours n'est pas toujours chose aisée.
Il faut dire que l'expert n'appartient à aucune profession juridique
à proprement parler car l'expertise est une fonction, non une profession.
Mathieu Bordet, expert près la Cour d'appel de Lyon et président
de la Compagnie Nationale des Experts de Justice Économistes
de la Construction (CNEJEC), nous explique l'expertise judiciaire.



Commis par le juge en raison de ses connaissances techniques, l'expert de justice intervient pour éclairer le magistrat sur un domaine précis dans lequel ce dernier possède peu ou pas de connaissances. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, l'expert constate les faits et les analyse techniquement pour permettre au magistrat de rendre une décision de justice sur la base de ces constatations et avis techniques. « Certains auteurs voient l'expert comme la « loupe » du magistrat. Il lui permet de se rapprocher de la vérité factuelle et d'avoir une meilleure vision des faits dont il est saisi. »¹

La diversité des domaines sur lesquels travaillent les magistrats et la complexité technique de certains dossiers ont ainsi permis l'apparition progressive de l'homme de l'art au sein des tribunaux. Par son savoir, l'expert est donc en mesure de guider, voire d'orienter une décision de justice, qu'il s'agisse d'affaires civiles, pénales ou administratives.

LES FAITS, RIEN QUE LES FAITS

Si la responsabilité de l'expert est grande, son rôle est strictement déterminé par la ou les missions qui lui sont confiées. Précisons que son avis ne s'impose pas aux juges, qui restent libres de leur appréciation : « dans le cadre de l'expertise judiciaire, l'expert n'intervient que pour trancher une « question d'ordre technique » et sur décision du juge d'instruction ou de la juridiction de jugement. Il doit remplir sa mission et seulement sa mission, sous le contrôle du juge qui le commet, et le non-respect de ce cadre peut entraîner la nullité de l'expertise. »²

L'expert peut intervenir pour concilier les parties lorsque la mission d'expertise l'y autorise, comme c'est parfois le cas devant les juridictions administratives. Mais de manière générale, les missions d'expertise ne le demandent pas. En revanche, la position centrale de l'expert dans les débats peut favoriser un processus de rapprochement des parties. Il arrive que les parties demandent à l'expert de rédiger un premier avis technique leur permettant de discuter et d'aboutir à une solution amiable. Le cas échéant, l'expert constatera l'accord amiable intervenu et le communiquera au juge, mettant ainsi fin aux opérations d'expertise et à la procédure.

L'expert doit répondre à toutes les interrogations du juge, et de ne pas outrepasser la mission. Cela demande de l'humilité et de la réserve. In fine, l'expert se doit d'accomplir « la mission, rien que la mission mais toute la mission »³ pour, à l'issue de ses investigations, remettre au juge un rapport d'expertise qui permettra de statuer sur les préjudices subis et les responsabilités encourues.

L'EXPERT ÉCONOMISTE, GÉNÉRALISTE PAR EXCELLENCE

L'économiste étant un « généraliste » du bâtiment, au même titre que l'architecte, les juges sont susceptibles de lui confier des missions concernant tous les corps d'état. Certains, comme les menuiseries extérieures, l'étanchéité ou le carrelage, présentent un taux de sinistralité plus élevé que d'autres. Mais les évolutions réglementaires, les dispositifs fiscaux ou d'autres facteurs peuvent entraîner une recrudescence soudaine de sinistres sur certains types de travaux, comme par exemple sur l'isolation thermique extérieure ces dernières années.

Bien que l'économiste soit un « généraliste », sa spécialité dans la maîtrise des coûts de construction est également reconnue par les juges, notamment en cas de désaccord sur les comptes de chantier.

Dans la majorité des cas, la mission comprend la constatation des désordres, la recherche de leurs causes, et l'analyse des préjudices induits. Les magistrats demandent également souvent à l'expert de lui donner les éléments de fait lui permettant de se prononcer sur les responsabilités encourues. En effet, l'expert doit s'en tenir aux faits, et les présenter au juge, qui est le seul à pouvoir statuer sur les responsabilités de chaque acteur.

1 / Hélène Lavedrine « L'expertise Judiciaire », mémoire de master de Droit Pénal, université Panthéon Assas.

2 / Ibid.

3 / Michel Olivier, « De l'expertise civile et des expert », Paris, Berger Levraud

DOSSIER : EXPERTISE JUDICIAIRE



Dès lors que les affaires concernent essentiellement des problématiques financières, l'économiste de la construction apparaît particulièrement compétent et est donc régulièrement désigné. Mais au-delà des litiges économiques, de par sa connaissance des rouages d'un chantier, l'économiste est en mesure d'assurer tous les types de missions : contrôle du déroulement d'un chantier, OPC, analyse des pénalités applicables au regard des obligations respectives des différents intervenants à l'acte de construire, contrôle du déroulement de la synthèse, analyse des conditions et conséquences de la rupture d'un marché, etc. La diversité de ses compétences, sa vision globale du métier et sa connaissance du terrain font clairement la différence, lorsqu'il s'agit de résoudre des affaires qui impliquent une multitude de paramètres.

L'EXPERT ET LE SAPITEUR

À l'instar du corps médical, lorsque la problématique excède les compétences du généraliste, celui-ci peut recourir aux compétences de spécialistes. En effet, au cours de sa mission, l'expert économiste est susceptible de rencontrer un sujet qui nécessite un avis géotechnique, structurel, acoustique, etc... Si ce sujet dépasse ses propres compétences, il doit informer les parties qu'il souhaite faire appel à un spécialiste qui donnera un avis uniquement sur ce sujet. Ce spécialiste est dénommé « sapiteur ». Il intervient à la demande de l'expert, sous son contrôle et sa responsabilité. Selon l'étyomologie, le sapiteur serait à la fois un sage et un « sachant ». Si le terme est aujourd'hui tombé en désuétude dans le langage courant, il se perpétue dans le langage ordinaire des juges, des avocats et des experts.

Entièrement dépendant de l'expert, le sapiteur n'a aucun pouvoir d'initiative et n'est pas désigné par le juge. Sa rémunération dépend également entièrement de l'expert tant pour son montant que pour son règlement.

Bien que le sapiteur soit souvent expert judiciaire lui-même, cela n'est pas obligatoire. L'expert peut faire appel à tout professionnel qu'il estime compétent sur le sujet qui l'intéresse, à condition qu'il n'ait aucun conflit d'intérêt avec les parties.

De par sa maîtrise des coûts de la construction, l'économiste est amené à intervenir régulièrement en qualité de sapiteur à la demande d'experts judiciaires, notamment pour valoriser les travaux de reprise des désordres et analyser les réclamations d'entreprises. On notera que les juges peuvent également confier des missions à des hommes de l'art non inscrits sur une liste d'experts mais dont la compétence est reconnue. Dans les faits, ce cas est très rare car les magistrats des cours d'appels sont attentifs au renouvellement des experts, inscrits afin de permettre aux juges de bénéficier d'une liste de professionnels dont les compétences, la moralité et la probité ont été vérifiées au préalable.

DES DEMANDES D'EXPERTISES EN HAUSSE

Toutes spécialités confondues, le nombre d'expertises ordonnées reste assez constant. Mais dans le bâtiment, les demandes d'expertises judiciaires ont connu une augmentation au cours des 20 dernières années. La judiciarisation de la société n'y est pas étrangère, mais la qualité discutable des constructions contribue également au phénomène.

On peut aussi trouver un lien causal évident entre des typologies de sinistres et des textes de lois, des réglementations ou des incitations fiscales qui ont provoqué une augmentation brutale de certains travaux (pompes à chaleur, panneaux solaires, isolation extérieure, etc.). Cette augmentation de la demande n'a pu être compensée que par l'arrivée sur ces marchés d'entreprises peu ou pas qualifiées, ce qui a considérablement augmenté le taux de sinistralité. D'autres facteurs peuvent entrer en jeu comme le dérèglement climatique. Par exemple, on assiste actuellement à une augmentation des sinistres dû au phénomène de retrait des argiles gonflantes suite à la sécheresse exceptionnelle de l'été 2022.

Enfin, certaines pratiques qui tendent à se généraliser, comme la souscription d'une assurance protection juridique, incitent les justiciables à porter le litige devant les tribunaux car les frais de procédure sont pris en charge par l'assurance.

La tendance actuelle ne devrait donc pas s'inverser malgré le développement de modes alternatifs de règlement des litiges (MARD), promus notamment par les avocats et les juges pour désengorger les tribunaux.

CHIFFRES CLÉS

Quelques

13 000

experts de toutes spécialités interviennent auprès des tribunaux hexagonaux.

Avec les experts-comptables et les experts médicaux, les experts bâtiment forment le gros des effectifs.

Les expertises civiles concernent surtout : le domaine du bâtiment

40,6 %

et le domaine médical

35 %



INTERVIEW DE

MARIE-HÉLÈNE QUANTIN MORGAT, EXPERTE PRÈS LA COUR D'APPEL DE LYON SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CNEJEC



Économie & Construction / Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel ?

Marie-Hélène Quantin Morgat / Je suis la fille d'un artisan maçon, mes parents travaillaient tous deux dans cette entreprise, mon papa avait son entrepôt à côté de la maison et je le voyais le samedi couler ses margelles de piscine, je naviguais dans les moellons. Parfois, il m'emménait avec lui faire les terrassements dans son tractopelle, je les entendais aussi régulièrement discuter des chantiers et de leurs problématiques, des expertises, des impayés...

En fin de 3^e il fallait faire un stage et des amis de mes parents m'ont proposé de venir vers eux voir le secrétariat, ce que j'ai accepté. Au sein de cette entreprise, il y avait un métreur, son métier m'intriguait, il a donc accepté de m'emmener avec lui pour faire les devis et prendre les mesures. Il faisait de la rénovation et ce fut là une révélation pour moi que de découvrir ce métier. Je me suis donc renseignée sur les cursus, et ai découvert le métier d'économiste de la construction. J'ai donc obtenu un Brevet de technicienne EEC « Économiste de la construction » à la Martinière Monplaisir de Lyon, puis passé un BTS EEC. À la fin de mes études j'ai travaillé dans un bureau d'études ou je faisais les cahiers des charges, les métrés sur plans ; je décrivais tous les travaux qui devaient être faits, pour tous les corps de métier (terrassement, VRD, maçonnerie, charpente, étanchéité...), j'établissais les marchés de travaux pour les faire signer aux entreprises avant le début du chantier.

Après plusieurs années, j'ai souhaité découvrir les chantiers, et ai découvert la maîtrise d'œuvre au sein d'un cabinet qui ne faisait que des travaux de rénovation, où je réalisais les études, les appels d'offres, les analyses, la passation des marchés et le suivi des chantiers jusqu'à la réception : j'étais dans mon élément !

Lors de cette expérience professionnelle, j'ai géré des sinistres, notamment des incendies, des dégâts des eaux, et j'ai découvert le monde de l'expertise, l'expertise d'assurance, je réalisais les documents pour remettre en état des biens à la suite d'un incendie. Il fallait allier la technique, en fonction de ce qui avait été détruit ou non, à l'aspect financier pour obtenir les indemnités nécessaires auprès des assurances. J'ai trouvé cet environnement expert passionnant ! Et puis le temps a passé et j'ai voulu me mettre à mon compte pour faire de la maîtrise d'œuvre mais aussi de l'expertise.

É & C / Pour quelles raisons êtes-vous devenue experte judiciaire ?

M.-H. Q. M. / Une amie m'a contactée pour me demander d'analyser des travaux qu'elle avait fait faire chez elle et où il y avait de nombreux désordres. L'assurance de l'entreprise lui proposait une somme dérisoire pour reprendre les malfaçons ; elle estimait que ce n'était pas suffisant. Je me suis rendue sur place, j'ai analysé tous les désordres et en face de chaque désordre j'ai analysé les textes, les normes, les DTU. Je les avais utilisés pendant plusieurs années, je savais où les prendre, je savais les lire et les analyser, et j'ai établi un rapport. À la suite de ce rapport, mon amie a pu avoir une indemnité à hauteur des travaux à reprendre. J'étais, je dois bien l'avouer, assez fière de moi. Cette analyse sur le terrain, puis au bureau, m'a permis d'apporter une autre dimension à mon métier d'économiste. Tout mon parcours professionnel se retrouvait en un point de rencontre : l'expertise de désordres.... Je savais décrire les travaux, analyser les DTU pour bien définir les ouvrages dans mes cahiers des charges, faire du chantier pour comprendre les contraintes et la technique, et tout cela se rejoignait ! J'ai donc déposé mon dossier de candidature à la Cour d'Appel de Lyon, avec le dossier de mon amie comme exemple de rapport, bien entendu en le rendant anonyme, et j'ai eu la chance d'être acceptée dès ma première demande, malgré le fait que je n'avais aucun référent, ne connaissant à l'époque aucun expert judiciaire. Aujourd'hui, j'interviens dans deux compétences « Économie de la construction » et « Petits travaux de bâtiment ».

É & C / Quels sont les atouts de l'économiste dans l'expertise ?

M.-H. Q. M. / Nous sommes conscients et organisés. Lorsque nous décrivons des articles dans un cahier des charges, il ne faut pas oublier de décrire le détail qui coûte cher, ou bien ne pas « oublier des traits » sur le plan car cela correspond à une quantité qui ne sera pas chiffrée ensuite par l'entreprise, et donc un budget non prévu pour le client et des litiges en cours de travaux.

Comme d'autres professionnels de la construction, nous connaissons la technique car lorsque nous décrivons un ouvrage nous allons chercher ses caractéristiques techniques, sa fiche technique, son avis technique, nous devons lire et comprendre les plans. Nous maîtrisons les coûts de la construction tous les jours du fait de consulter et analyser les offres reçues jusqu'à la passation des marchés.

Nous sommes des généralistes et dialoguons avec tous les corps d'états, tous les intervenants, à l'acte de construire.

É & C / Vous avez un exemple à nous donner ?

M.-H. Q. M. / Je me souviens d'un dossier dans lequel il était question d'une extension de bâtiment. Il y avait des problèmes de fondations qui n'avaient pas été réalisées suivant les normes en vigueur au regard du sol. L'extension était en train de basculer par rapport à la maison. Les assureurs ont proposé différentes solutions techniques. Celui de la partie demanderesse proposait de démolir l'extension et de la reconstruire, celui de l'entreprise de construction proposait des renforts. En tant qu'économiste, j'ai pu donner mon avis sur les devis présentés par les parties, vis-à-vis des coûts des deux propositions et présenter dans mon rapport d'expertise la solution la plus adaptée à la fois en technique et en coût.

É & C / Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de cette mission ?

M.-H. Q. M. / Nous avons un premier défi à relever : celui de faire connaître notre métier, qui a évolué dans le temps, appelé auparavant « métreur », puis économiste. À ce jour, les diplômes sont nommés « MEC et plus EEC » la notion de management est arrivée, intégrant en plus dans les programmes l'analyse du chantier. Notre métier est en pleine évolution, et l'expertise judiciaire en est la preuve ; à nous de le faire connaître auprès des différentes juridictions. Nous avons, lors des procédures des demandeurs et des défendeurs qui sont des maîtres d'ouvrage, des promoteurs, des entreprises, des constructeurs de maisons individuelles. Nous devons être crédibles dans nos échanges, dans nos analyses et garder l'esprit ouvert. Nous ne devons pas nous arrêter à une solution alors que d'autres, auxquelles nous n'avons pas forcément pensé, seraient possibles. Il faut toujours rester à notre place d'expert technique, ne jamais dire le droit. Expliquer le mieux possible le dossier pour permettre au juge de le comprendre techniquement afin qu'il puisse dire le droit. Nous rencontrons parfois des situations difficiles, il ne faut pas prendre parti pour les uns ou les autres, nous devons rester toujours IMPARTIAL !

É & C / En conclusion, quel conseil donnez-vous à un jeune collègue qui souhaiterait devenir expert judiciaire ?

M.-H. Q. M. / Indéniablement, sortir du bureau, faire des études, mais aussi du chantier pour visualiser et comprendre comment sont mises en œuvre nos spécifications techniques et le lien entre ce que nous écrivons dans nos cahiers des charges et la réalisation. 

DOSSIER : EXPERTISE JUDICIAIRE

LE DÉROULEMENT D'UNE EXPERTISE

Le temps de l'expertise, comme celui de la justice en général, est assez long. Trop long diront certains. Mais la manifestation de la vérité nécessite du temps. Par ailleurs, certains usages, comme la rédaction d'un prérapport avant le rapport définitif, se généralisent et allongent l'expertise. Mais il s'agit d'une pratique que tous les acteurs judiciaires saluent car elle permet d'épurer les débats avant le dépôt du rapport. Certaines dispositions du code de procédure civile entraînent également des contraintes temporelles incontournables. Les expertises pénales sont un cas à part, notamment car le principe du contradictoire n'est pas applicable au moment des investigations. Mais les expertises civiles ou administratives peuvent durer de six mois à plusieurs années.

Voici un exemple de calendrier d'une expertise réalisée en six mois :

- **Mois 0 :** Désignation de l'expert par le Juge
- **Mois 1 :** L'expert est avisé du versement de la consignation et convoque les parties à la première réunion
- **Mois 2 :** Première réunion d'expertise
- **Mois 3 :** Les parties transmettent des pièces demandées par l'expert
- **Mois 4 :** L'expert rédige le prérapport et l'envoie aux parties
- **Mois 5 :** Les parties transmettent leurs observations sur le prérapport
- **Mois 6 :** L'expert dépose le rapport au tribunal

Il s'agit là d'un exemple minimaliste. L'expertise peut durer plusieurs années dès lors que la mission nécessite des investigations et/ou des réunions complémentaires, des pièces justificatives, des appels en cause de nouvelles parties... Cette temporalité permet cependant de prendre du recul, et de formuler un avis mesuré, objectif et pertinent.

UNE SÉLECTION EXIGEANTE

Selon le Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (CNCE), seuls 3 à 5 % des dossiers de candidature sont retenus par les Cours d'Appel. Pour être inscrit, il faut démontrer ses compétences et il est recommandé de bénéficier d'au moins dix ans d'expérience. Rares sont les experts de moins de 50 ans. Nous n'avons pas de statistique précise sur l'âge moyen des experts, mais dans le secteur de la construction, il avoisine 60 ans.

En effet, les experts sont souvent des professionnels approchant ou atteignant la retraite, qui souhaitent mettre leurs compétences au service de la justice au terme d'une carrière leur ayant permis d'acquérir de nombreuses connaissances, et une certaine sagesse. La moyenne d'âge élevée est essentiellement liée à ce phénomène.

Toutefois, une inscription avant 50 ans est possible car dans chaque Cour d'appel, il existe des experts de moins de 40 ans.

Pour autant, l'inscription sur une liste d'experts de justice n'est pas forcément un sésame. Elle ne garantit aucunement d'être désigné régulièrement par les tribunaux. En effet, pendant la période probatoire de trois ans, les magistrats évaluent votre capacité à mener à bien des opérations expertes, qu'il s'agisse de la maîtrise des délais, de la procédure, de la direction des débats, ou encore du coût de l'expertise.

L'expert doit également savoir animer une réunion avec des intervenants qui s'opposent parfois de manière violemment, voire même virulente. Il faut donc savoir écouter, questionner, observer les attitudes, reformuler les informations essentielles et parfois apaiser les débats lorsqu'ils deviennent trop confus ou trop passionnés.

Bien évidemment, la compétence est indispensable et même centrale, car elle permet, d'une part, de se forger un avis à partir des faits constatés et, d'autre part, de ne pas se laisser déstabiliser par les raisonnements orientés des avocats et des experts des parties. En effet, lors des opérations d'expertise, l'expert judiciaire n'est bien souvent pas le seul « expert ». Au cours des 20 dernières années, les opérations d'expertise ont vu augmenter le nombre de participants aux réunions. Aujourd'hui, il est courant d'observer chaque partie intervenir avec un avocat et un conseil technique, le plus souvent missionné par son assurance. Ces experts d'assurance peuvent apporter des solutions techniques ou des raisonnements intéressants. Il est donc essentiel de tenir compte de leurs avis. Libre à l'expert judiciaire d'y adhérer, de les retenir partiellement ou de les réfuter, en développant un argumentaire technique rigoureux.

Enfin, il convient d'entretenir de bonnes relations avec tous les intervenants et de respecter les usages liés à la pratique de l'expertise judiciaire. Ces derniers ont notamment fait l'objet d'une charte signée le 6 mai 2022 entre le CNCEJ et le Conseil national des barreaux, visant à établir une liste de recommandations de bons usages entre avocats et experts.

DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS, MAIS PAS SEULEMENT...

Au cours d'une expertise judiciaire, la compétence technique ne suffit pas. L'expert doit faire preuve de pédagogie, pour expliquer simplement des problématiques parfois complexes et techniquement très pointues à tout un chacun. Cette vulgarisation du propos s'accompagne également d'une bonne qualité rédactionnelle et d'une aisance à l'oral. Il ne faut jamais oublier que le juge et les avocats qui liront et exploiteront le rapport d'expertise ne sont pas des techniciens de la construction. Et puis, comme l'a très justement écrit Nicolas Boileau, « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ».

LES TÂCHES D'UN EXPERT JUDICIAIRE, DE SA DÉSIGNATION JUSQU'AU RAPPORT D'EXPERTISE

- **Se faire communiquer tous documents et pièces qu'il estimera utiles pour l'accomplissement de sa mission et notamment les documents contractuels liant les parties.**
- **Entendre les parties, recueillir leurs observations, dires et explications.**
- **Faire l'état des lieux et décrire les éléments du litige.**
- **Rechercher la cause du sinistre et trouver son origine.**
- **Fournir tous les éléments techniques et de fait, de nature à permettre à la juridiction saisie de déterminer les responsabilités encourues.**
- **Indiquer et évaluer le coût des travaux éventuellement nécessaires.**
- **Donner tous les éléments permettant au juge du fond de statuer sur les préjudices subis.**



INTERVIEW DE

PHILIPPE GOVERNAIRE,

EXPERT PRÈS LES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL DE PARIS ET DE VERSAILLES,

EXPERT HONORAIRE AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION, EXPERT HONORAIRE PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS,

ARBITRE – MEMBRE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ARBITRAGE,

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'OPQTECC ET ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DE LA CNEJEC

Économie & Construction / Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel ?

P. G. / Dès mon plus jeune âge, j'ai toujours été attiré par l'acte de bâtir. Je me suis tourné vers l'économie de la construction car je ne me voyais ni architecte, ni ingénieur, et souhaitais avoir les clés pour jouer un rôle pivot, incontournable dans l'acte de construire.

J'ai rencontré, à l'époque, un éminent métreur/vérificateur et c'est ainsi que j'ai découvert la profession. J'ai donc suivi un parcours professionnel, en vue de devenir métreur/vérificateur/conseil, que je suis devenu 1968.

J'ai souhaité, cependant, aller plus avant dans la maîtrise de l'économie des opérations de construction. En effet, les architectes créaient les volumes pour répondre aux attentes et besoins des maîtres d'ouvrages, les ingénieurs calculaient les structures et les autres ouvrages techniques, mais force était de constater qu'il manquait alors, entre ces deux activités, celle qui était nécessaire au management économique de l'opération et à la maîtrise des coûts.

Pour ce faire, j'ai poursuivi ma formation professionnelle, en ciblant l'économie réelle des projets de construction et leur management.

É & C / Pour quelles raisons êtes-vous devenu expert judiciaire ?

P. G. / Je me suis tourné, dès le début de ma carrière, vers l'expertise judiciaire, considérant la légitimité de notre profession à la résolution des litiges, en apportant aux Magistrats notre avis professionnel, relevant de la spécificité de notre profession.

Il est observé que la réalité de la plupart des litiges résulte d'un problème économique entre les parties ; l'invocation des problèmes techniques étant fréquemment une réalité secondaire.

É & C / Quel sont les atouts de l'économiste dans l'expertise ?

P. G. / En premier lieu, il est économiste de la construction. Sa formation le prépare naturellement à l'analyse économique d'une opération de construction, dans l'exécution technique du contrat liant le maître de l'ouvrage aux intervenants à l'acte de construire.

Nous sommes aptes à l'expertise, au même titre que les architectes et les ingénieurs, mais notre champ d'expertise est celui des chiffres et de tout ce qui constitue les coûts d'une opération de construction. Dans 80 % des cas, les litiges sont adossés à un problème économique et l'avis, demandé par les magistrats, y est lié.

Nous connaissons par essence l'obligation contractuelle, l'organisation du management d'une opération de construction, et nous sommes en mesure de mettre en lumière les causes des dérapages et les difficultés rencontrées dans la gestion économique d'un projet, en donnant, en réponse aux magistrats, un avis précis aux questions posées par ces derniers.

É & C / Vous avez un exemple à nous donner ?

P. G. / Au terme d'un litige, visant les désordres survenus sur un chantier nécessitant leurs réfections, les parties divergeaient, tant sur la méthodologie constructive, et le délai d'exécution que sur le coût y afférent.

Le tribunal, alors, a nommé un économiste de la construction à même de donner son avis technique sur la réalité de ce qu'il convenait de retenir au regard de la divergence des parties.

É & C / Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de cette mission ?

P. G. / La difficulté principale relève de la méconnaissance de notre profession par les magistrats et, concrètement, de l'absence de vocation de confrères ; les magistrats nommant, principalement par ignorance de l'intérêt de notre profession dans la résolution des litiges, des experts architectes ou ingénieurs, pensant que ces derniers sont à même de donner un avis économique.

Nous devons avoir une démarche active au niveau de la profession à l'égard des tribunaux, pour montrer que notre profession est une profession extrêmement qualifiée, au savoir économique reconnu en matière de construction.

Lors de mes deux mandats de présidence de l'OPQTECC, nous avions instauré une qualification « expert voie judiciaire » et une qualification « expert voie d'assurance ». Le commissaire du gouvernement les avait ensuite supprimées, considérant que c'était à la justice de décider qui était qualifiable ou qui ne l'était pas et, par conséquent, qui pouvait être inscrit

au sein d'une cour de justice. L'OPQTECC n'entendait pas, alors, se substituer à l'ordre judiciaire mais, uniquement présenter à l'autorité judiciaire des professionnels aptes à répondre aux besoins expertisés liés à la profession d'économiste de la construction. Si ce n'est pas à l'expert de dire le droit, il est tout de même souhaitable qu'il connaisse le droit de la construction et soit au fait des règles de procédure. À ce titre, une formation spécifique complémentaire est opportune.

É & C / En conclusion, quel conseil donnez-vous à un jeune confrère qui souhaiterait devenir expert judiciaire ?

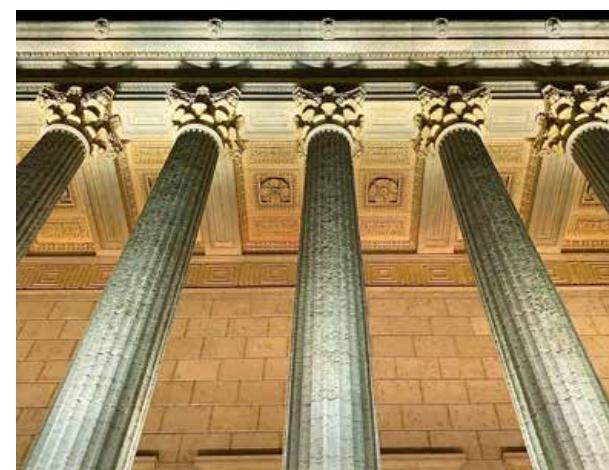
P. G. / Il faut souhaiter intervenir dans la résolution des litiges et être disponible.

Pour ce faire, il faut parfaitement maîtriser l'ensemble des connaissances professionnelles relevant de l'économie de la construction et de l'ensemble du contexte de l'acte de construire.

Il faut se former tout au long de son activité professionnelle et, dans le cadre de l'expertise judiciaire, accepter un complément de formations indispensables.

L'Untec et l'OPQTECC doivent créer des formations spécifiques complémentaires pour les économistes de la construction qui souhaiteraient se diriger vers l'expertise judiciaire.

L'aptitude à l'expertise judiciaire du professionnel doit être garantie ; le sérieux de la profession en dépendant. L'expertise judiciaire, confiée à un économiste de la construction, constitue la reconnaissance effective de notre profession dans l'acte de bâtir.



DOSSIER : EXPERTISE JUDICIAIRE



INTERVIEW DE

HERVÉ LANOY,

**EXPERT PRÈS LA COUR
D'APPEL DE PARIS
VICE-PRÉSIDENT
DE LA CNEJEC**



Économie & Construction / Pouvez-vous nous décrire votre parcours professionnel ?

Hervé Lanoy / Après neuf années passées au sein d'un Cabinet important d'économie de la construction, je me suis installé de manière indépendante afin de conduire différentes missions d'économie et d'ingénierie en matière de construction.

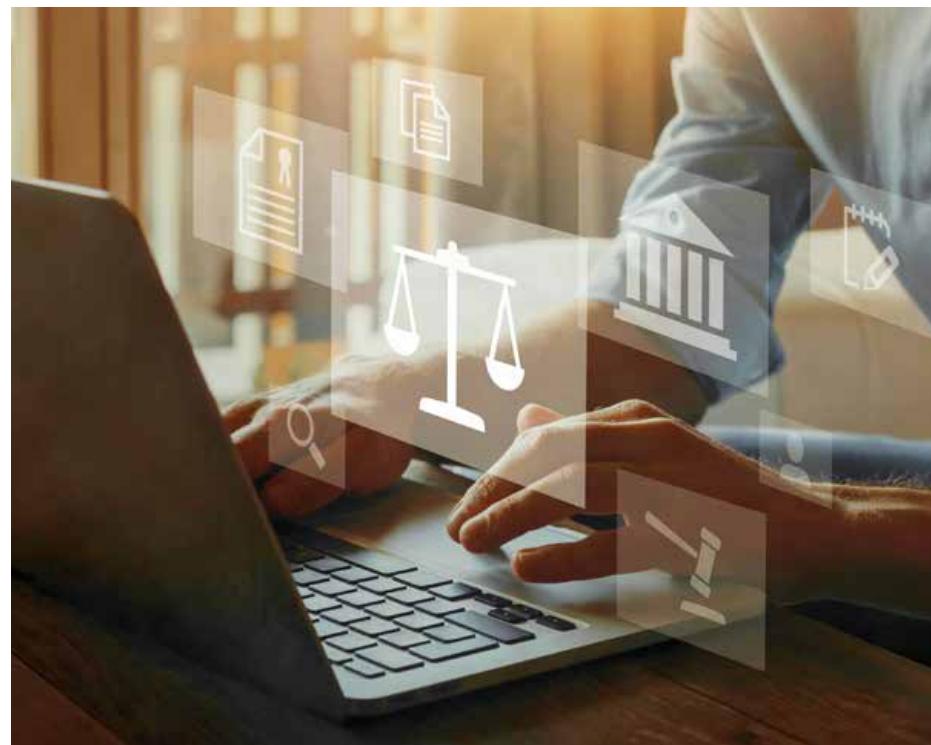
Mes formations diplômantes m'ont ainsi permis d'être Économiste mais également Ingénieur en Génie Civil pouvant ainsi satisfaire à toutes missions soit comme Maître d'Œuvre, soit comme Bureau d'Études, soit comme Économiste.

É & C / Pour quelles raisons êtes-vous devenu expert judiciaire ?

H. L. / J'ai toujours voulu découvrir et étendre mes interventions au-delà de mes périmètres naturels et c'est pour cela que je suis allé vers l'expertise judiciaire. Je suis inscrit depuis 32 ans auprès des Cours d'appel, d'instance, de grande instance et des tribunaux administratifs de Paris et d'Île-de-France, j'interviens actuellement sur des dossiers importants d'expertise qui nécessitent une certaine culture en matière de construction et surtout une bonne organisation. J'interviens également dans des démarches arbitrales permettant de résoudre des conflits en-dehors d'une procédure judiciaire, sur demande et par la volonté des Parties d'en accepter la démarche. Du fait de ses connaissances et de sa formation, l'Économiste apparaît être un acteur important dans le cadre des conflits judiciaires permettant de satisfaire à une complète analyse des situations et dans un certain nombre de cas, de rapprocher les Parties aux fins d'aboutir en une conciliation.

É & C / Quel sont les atouts de l'Économiste dans l'expertise ?

H. L. / Les missions confiées par les Juridictions consistent principalement à prendre acte des faits et des griefs allégués, quelle qu'en soit la teneur et/ou l'importance et d'être en capacité d'en réaliser une



analyse technique contractuelle et économique. Bien que la naissance de tous conflits porte généralement sur le domaine financier, l'atout de l'Économiste dans l'expertise réside en sa capacité de synthèse permettant de donner un avis éclairé sur les responsabilités encourues et ainsi permettre au Magistrat de prendre son jugement en toute connaissance de cause. Pour tout Économiste qui souhaite s'orienter sur la fonction d'Expert Judiciaire, la rigueur et l'organisation dans l'analyse des dossiers doivent être des qualités essentielles du fait que pendant la durée de la mission jusqu'au dépôt du rapport, l'Expert demeure maître des opérations mais doit mener ladite mission en toute indépendance dans le respect des Parties dans l'Instance.

É & C / Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de cette mission ?

H. L. / Le plus souvent c'est à la lisière entre la technique très fondée et l'esprit du conflit, j'ai mis un certain temps à comprendre qu'il fallait éviter les difficultés en cours d'expertise découlant de la méthode et de la manière d'installer et de mener les étapes avec les Parties et leurs Conseils. Les Parties ont également leurs experts, nous conduisant à prouver par notre rigueur et notre organisation le bien-fondé de notre présence et de notre désignation.

UNE FORMATION INDISPENSABLE ?

Si elle n'est pas obligatoire, une formation à l'expertise judiciaire est cependant fortement recommandée. Sans jamais se substituer à l'expérience, elle permet d'acquérir une connaissance de l'organisation juridictionnelle indispensable à la pratique de l'expertise. Parmi les enseignements dispensés : la culture juridique générale, la maîtrise des principes du procès et des règles de procédures ou encore la méthodologie du rapport d'expertise. Plusieurs options de formation sont possibles : en formation continue via une qualification délivrée par les organismes de formation professionnelle ou les compagnies d'experts judiciaire. L'université propose également des DU (Diplôme Universitaire) d'expertises judiciaires accessibles sur dossier et à Bac + 2 minimum. Cette formation juridique n'est pas à prendre à la légère car une irrégularité de procédure peut conduire à la nullité du rapport d'expertise, voire même à la révocation de l'expert judiciaire.

LA RÉMUNÉRATION DE L'EXPERT JUDICIAIRE

En matière civile, la partie qui demande l'expertise doit consigner une somme au tribunal, dont le montant est fixé par le juge. Si par la suite, le coût des opérations d'expertise dépasse ce montant, l'expert peut demander une consignation complémentaire. Les parties en seront informées au préalable et le juge décidera si ce complément est justifié ou non. Le paiement des frais et honoraires de l'expert est effectué après le dépôt du rapport, qui peut intervenir après plusieurs années d'investigations. Des déconsignations partielles peuvent néanmoins être accordées en cours d'expertise, notamment pour régler des sapteurs ou des investigations coûteuses. Il n'existe pas de taux horaire imposé. Les prix sont libres. Cependant, des recommandations ont été établies par certaines Cours d'Appel. Par exemple, en 2018, la CA d'Aix-en-Provence recommandait un taux horaire compris entre 75 et 125 € HT, ce qui correspond globalement aux prix pratiqués à ce jour en matière de construction. Les magistrats sont attentifs aux prix pratiqués par les experts, car il ne s'agit pas de faire de l'expertise une activité lucrative. D'ailleurs, au regard des taux horaires ci-dessus, on pourrait penser que cette activité est rentable. Mais l'expertise judiciaire demande beaucoup d'heures de recherches, d'analyse, d'organisation, et de formalités administratives qui ne sont pas facturées.

UN BESOIN D'ÉCONOMISTES EXPERTS JUDICIAIRES

Nonobstant l'adéquation des compétences de l'économiste avec les besoins exprimés par les juges, les économistes sont encore trop peu nombreux à réaliser des expertises. Ceci s'explique notamment par deux facteurs :

- trop peu d'économistes sont inscrits sur les listes d'experts ;
- les juges ne connaissent pas assez les compétences des économistes.

La compagnie nationale des experts de justice économistes de la construction (CNEJEC) a justement pour objectif de remédier à ces deux insuffisances.

Par cet article, nous souhaitons informer les économistes sur la fonction d'expert judiciaire, et sur l'existence de la CNEJEC, qui est là pour les accompagner dans la démarche d'inscription et tout au long de l'activité expertale.

La CNEJEC a également prévu de lancer une campagne de communication auprès des magistrats afin de les informer sur les compétences des économistes, et sur l'adéquation de ces dernières avec les litiges qui leurs sont soumis.

La CNEJEC est aussi un lieu d'échanges entre experts économistes et nous vous invitons à nous contacter pour en apprendre davantage sur l'expertise judiciaire.

COMMENT DEVENIR EXPERT ?



Formation à l'expertise Judiciaire recommandée (Université, Organisme professionnel, Compagnie des Experts Judiciaires).



Avant le 1^{er} mars de chaque année : dépôt d'un dossier auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) du département où il exerce son activité principale (lettre sur papier libre précisant les domaines de spécialisation + curriculum vitae, extrait du casier judiciaire, copie certifiée conforme des diplômes présentés à l'appui de la demande, travaux déjà effectués dans les spécialités concernées et toute pièce permettant d'apprécier ses compétences).



Dossier retenu, suivi d'une inscription sur la liste de la Cour d'appel. L'expert prête serment devant la Cour d'appel.



Pendant trois ans l'expert est inscrit sur la liste à titre probatoire.



Tous les cinq ans, l'expert doit refaire une demande de réinscription sur présentation d'un dossier évalué par une commission de magistrats et d'experts.



Vous souhaitez en savoir plus sur l'expertise judiciaire ou contacter la Compagnie Nationale des Experts de Justice Économistes de la Construction : secretaregeneral@cnejec.fr ou president@cnejec.fr

In memoria

C'est une triste nouvelle que nous venons d'apprendre. Celle du décès de Michel Ducroux et depuis les témoignages de sympathie se succèdent : Merci à Jacques-Philippe Charpy qui nous a fait revenir en mémoire que « Michel aura été à l'origine de quelques paliers dans ma vision de ce que devait être ou devenir notre métier et il aura participé, ô combien, à la reconnaissance de nos missions et à la valorisation de celles-ci. Le coût global c'est MICHEL DUCROUX [...] »

À Christian Bellemère qui nous dit que « Michel était un passionné de notre profession, d'un engagement total et d'une gentillesse à toute épreuve [...] »

C'est avec beaucoup de nostalgie que Guillaume Desforges nous parle de Michel avec qui il a travaillé au sein de l'OPQTECC : « Michel est parti bien trop vite et n'a pas pu profiter d'une retraite bien méritée.

Il a donné une grande partie de sa vie professionnelle à notre syndicat et à la profession toute entière. J'ai travaillé avec Michel pendant six ans à l'OPQTECC (secrétaire général de l'OPQTECC de 2010 à 2013, puis président de 2013 à 2016). Michel était simple et sans ambiguïté.

Michel croyait profondément à la valeur de l'Homme ».

Nous remercions Michel pour ses rôles à l'Untec, Administrateur-Adjoint de l'Union régionale IDF de 1988 à 1990, secrétaire général de l'Union régionale IDF de 1991 à 1993, Président de l'Untec IDF de 1993 à 1999, Vice-Président de l'Untec de 2000 à 2003, Président de l'IRIEC de 2000 à 2003. Il a aussi œuvré au sein du CEEC de 2001 à 2008. Au-delà de cette énumération ce sont à chaque fois des heures, des jours et des années pour servir la profession et la faire évoluer.

Nous perdons un homme, un ambassadeur, un camarade, un ami, qui incarnait nos valeurs.

Adieu Michel.

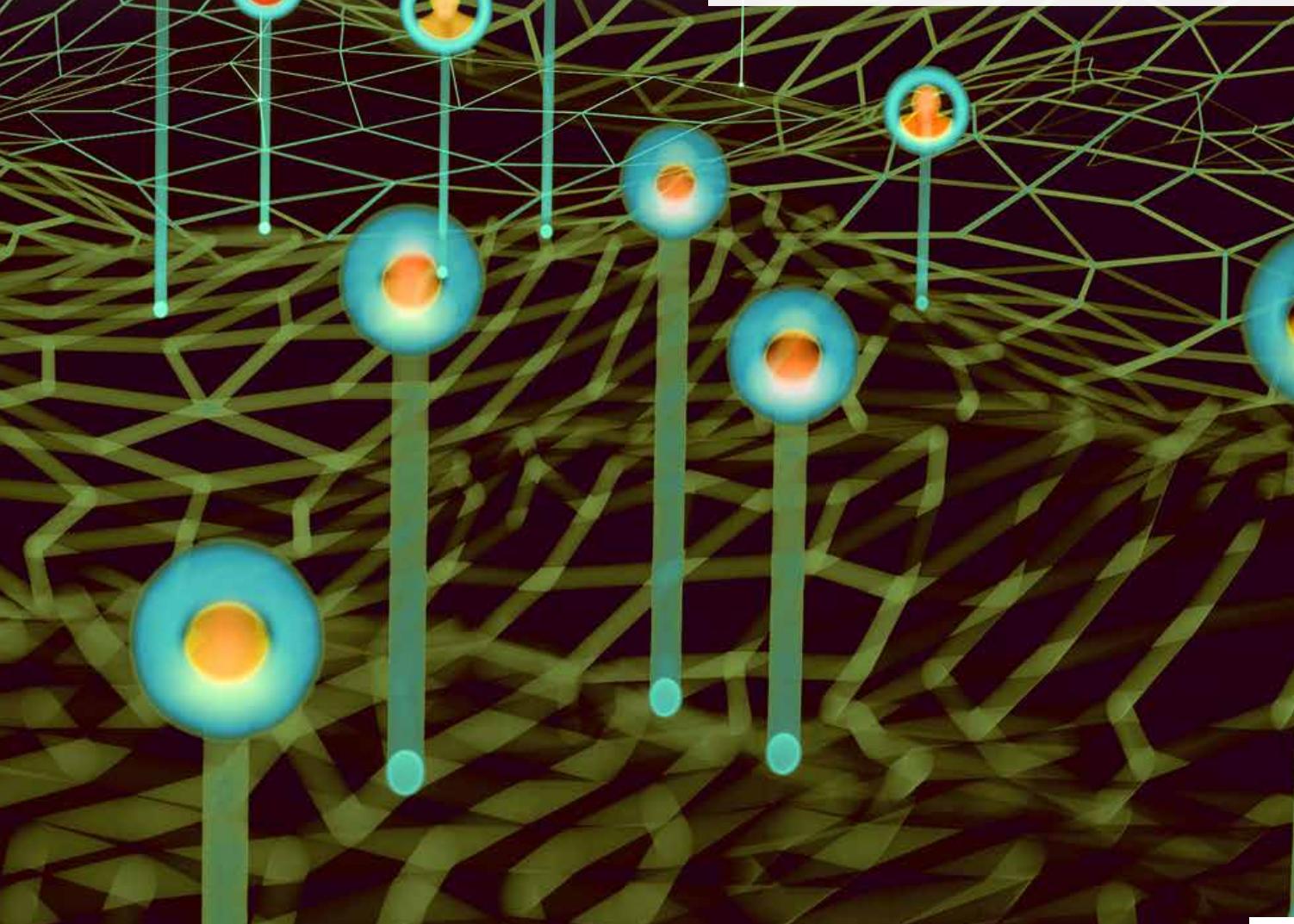
Aujourd'hui nous pensons à sa famille et nous leur transmettons nos condoléances.



UNTEC

À LA RENCONTRE DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL

Après 18 mois de mandat, les membres du bureau national de l'Untec nous proposent un tour d'horizon de leurs missions. Recherches et développement, relations européennes et internationales, dialogue social, formation, affaires professionnelles, relations avec les adhérents dans les territoires ou maîtrise des finances, autant de sujets qui rythment la vie du syndicat.





INTERVIEW DE

LUDOVIC JEAN,
MEMBRE DU BUREAU
DE L'UNTEC EN CHARGE
DE LA RECHERCHE
ET DU DÉVELOPPEMENT

Économie & Construction / Il y a un an nous avions échangé à propos du projet de création de l'observatoire permanent des coûts de la construction. Où en es-tu en cette fin d'année 2022 ?

Ludovic Jean / L'USH, Untec Services et l'Untec sont membres de droit de l'IRIEC, la structure juridique associative qui héberge l'Observatoire Permanent des Coûts de la Construction, dont les statuts seront déposés avant la fin de l'année. La FPI est quant à elle membre du conseil d'administration. De nombreux acteurs comme la Caisse des Dépôts, le CEREMA, la FFB et d'autres, ont témoigné un vif intérêt pour le projet et devraient nous rejoindre au premier trimestre 2023. Les membres de l'observatoire possèdent tous de la DATA, mais ne savent pas forcément comment l'exploiter. L'observatoire a la capacité et le savoir-faire pour les traiter, les organiser et les analyser.

Un groupe de travail réfléchit en ce moment à la structuration et à l'organisation de l'observatoire et à la finalisation du budget de fonctionnement 2023. Une personne a été recrutée par Untec Services pour le management des études et la tenue à jour des indicateurs permanents des coûts. Il s'agit de Nicolas Zanardo. Un protocole de collecte de la donnée est en cours d'élaboration.

É & C / L'observatoire fonctionne déjà ?

L.J. / L'Untec a réalisé en 2022 une première étude qui a valeur de démonstration des capacités, du potentiel et des ambitions de l'observatoire. Une étude relative à l'impact de la RE2020 sur les coûts de construction dans le logement collectif. Elle a été présentée en avant-première au congrès en septembre dernier à La Rochelle. Cette présentation officielle nous a permis de montrer la qualité du travail qui était produit par l'observatoire et de convaincre de nouveaux partenaires de nous rejoindre.

L'USH nous a par ailleurs déjà commandé deux études pour 2023 : une première qui s'inscrit dans le prolongement de celle que nous avons réalisée, portant cette

fois-ci sur le logement social ; une seconde qui a pour objet d'analyser les coûts de la rénovation énergétique dans le logement social.

À la fin du premier semestre 2023, nous aurons donc réalisé trois études et mis sous monitoring trois indicateurs permanents des coûts. La composition des coûts constatés, conforme à la nomenclature Untec et compatible avec la nomenclature internationale ICMS-2¹, permettra pour la première fois de donner aux résultats une maille de comparaison internationale.

É & C / Combien d'indicateurs as-tu l'ambition de suivre ?

L.J. / Nous avons arrêté une liste de six indicateurs des coûts. L'originalité réside, par comparaison aux autres organismes producteurs d'indicateurs, dans le fait que nos indicateurs ne sont pas uniquement basés sur des coûts au m², mais également en euros par unité caractéristique. Il est intéressant de savoir ce que coûte la construction d'un m² dans le logement collectif, mais il est tout aussi utile de connaître le coût moyen d'un T2 ou d'un T3 par exemple. De la même manière ce que coûte un groupe scolaire au m², mais aussi à la classe ou à l'élève, un hôtel à la chambre ou à l'occupant. C'est un prisme qui permet à toutes les

parties prenantes de tirer le meilleur de ces chiffres pour leur propre usage.

É & C / Quels enseignements tires-tu de la première étude ?

L.J. / L'étude partait d'un constat de l'évolution des coûts sur une période passée, pour en faire l'analyse et sur la base des résultats de cette analyse projeter un modèle prospectif. Nous avons donc analysé l'impact de la RT2012 sur l'évolution des coûts de la construction les trois dernières années, pour mettre en évidence et confirmer par la vérification, l'existence d'un phénomène d'apprentissage puis projeté sur les trois années à venir l'évolution des coûts de la construction consécutivement à l'avènement de la RE2020. Nous avons noté l'existence d'une courbe en cloche avec d'abord une augmentation très rapide consécutive à la mise en œuvre de la RT2012, puis une stabilisation et finalement une baisse des coûts, avec un retour au niveau initial au fur et à mesure de l'apprentissage et de la maîtrise de la réglementation. Toutes choses étant égales par ailleurs bien entendu, c'est-à-dire en euros constants, après neutralisation de l'inflation. Cette première étude illustre parfaitement l'approche qu'ambitionne l'observatoire : constat, analyse et prospective

Variation des coûts sur trois ans (%)



La courbe d'évolution des coûts de construction sur quatre ans permet de conclure à une hausse limitée de l'ordre de 2,12 % en moyenne sur la durée, soit 0,7 % en moyenne annuelle.

Ratio A1 + A2/SU et Ratio A3/SU par année

Ratio A1 + A2/SU Ratio A3/SU (Source : Observatoire des coûts, mars 2022)



L'analyse ainsi consolidée de l'évolution moyenne des coûts dans le temps, nous amène à constater tout d'abord une augmentation de ceux-ci (en raison d'un nombre d'opérations majoritairement plus ambitieuses et onéreuses), puis une baisse régulière pour revenir à un niveau sensiblement équivalent au niveau de 2018, après un retour majoritaire à des solutions strictement réglementaires, elles-mêmes en baisse de coût continue sur la période d'étude. Ce phénomène de retour à la normale des prix tend à démontrer l'existence d'un effet d'apprentissage.

¹ Depuis leur introduction en 2017, les normes ICMS ont pour objectif d'harmoniser les pratiques nationales en matière de présentation des coûts de construction. Ces normes ont déjà été adoptées par un certain nombre d'organismes de premier plan cherchant à comparer les coûts des projets à l'échelle internationale.



É & C / Comment sont diffusés les résultats de la première étude ?

L. J. / La FPI, l'USH et l'Untec les ont diffusés auprès de leurs adhérents. Les résultats ont également fait l'objet de publications dans la presse professionnelle. Plus largement, l'étude est accessible à tous sur le site de l'Untec.

É & C / Les résultats des études peuvent-ils servir d'outils de pilotage pour d'autres acteurs de la filière ?

L. J. / Bien sûr ! Notre approche prospective est très utile à tous ceux qui garantissent la bonne fin des projets de construction comme les financeurs ou les assureurs. Notre étude contient des informations clés pour ces acteurs. Cela leur permet d'une part de prendre des orientations en matière d'investissement et d'autre part de réduire le risque sur le montage des projets. Il y a une conjonction d'intérêts et rien n'interdit demain que des assurances ou des banques affinitaires nous rejoignent au sein de l'observatoire.

É & C / Qui réalise les études menées par l'observatoire ?

L. J. / La première étude a été faite par le groupe de travail de mise en place de l'observatoire, sur la base de la data qui nous a été remontée de l'ensemble de nos confrères et consœurs en région, en utilisant le prisme de lecture de la nomenclature Untec. Dans le cadre de la structuration de l'observatoire sur le long terme, nous avons lancé une campagne de référencement d'économistes, afin de disposer d'un vivier d'experts en économie de la construction capables d'exécuter ou d'accompagner les futures études. Ce référencement est encore en cours, il permet aux économistes qui le souhaitent d'accéder à des études hors du champ traditionnel. Ces études sont bien sûr rémunérées.



INTERVIEW DE

MATTHIEU LAMY,

**VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE
(CEEC – ICMS) DE L'UNTEC**

Économie & Construction / Quelles sont les spécificités du dialogue professionnel international dont tu as la charge ?

Matthieu Lamy / Chaque pays a sa culture, ses traditions, ses repères. Au niveau de l'économie de la construction, c'est la même chose. Chaque pays a ses pratiques, ses standards et ses méthodologies. Et pour pouvoir avoir une discussion avec les parties prenantes de la construction, qui sont par essence multiples dans les instances européennes ou internationales, pouvoir les faire converger sur un sujet, il faut avoir une connaissance des organisations qui composent chaque pays. Prenons l'exemple de l'Angleterre et de la RICS. Faire de la « SPÉCIFICATION » n'y est pas une pratique aussi développée qu'en France où le descriptif représente parfois une part très importante de l'activité de certains de nos adhérents. De la même façon on oublie parfois que l'organisation la plus ancienne au niveau européen c'est l'Irlande qui a une pratique différente de l'Angleterre. Il faut donc avoir conscience de ces spécificités nationales, et des écarts de pratiques professionnelles pour avoir un dialogue constructif avec ses homologues internationaux.

É & C / Comment évolue le métier globalement dans le monde ?

M. L. / Un constat positif tout d'abord. Lorsque l'on recense les professionnels à travers le monde, il y a un accroissement fort du nombre de professionnels de l'économie de la construction. Il y avait par exemple en Europe 44 000 professionnels en 1998, il y en a aujourd'hui un peu plus de 100 000. La profession se développe à une vitesse importante selon des formes un peu différentes d'un pays à l'autre, mais nous constatons globalement une pratique de plus en plus importante de l'économie de la construction. De la même façon, il y avait, il y a une dizaine d'année environ, 40 organisations représentatives dans le monde elles sont plus de 80 aujourd'hui. Cette croissance de la profession est liée à l'engouement des maîtres d'ouvrages qui plébiscitent la pratique de l'économie de la construction que les professionnels soient des « COST MANAGERS », des « QUANTITY SURVEILLORS », des « COST INGENEER ». Une manière pour eux de se garantir une indépendance. À tel point d'ailleurs, que certains pays protègent leurs titres respectifs et donc l'exercice du métier.



C'est le cas en Espagne, en Angleterre ou en Irlande, mais aussi au Canada, en Afrique du Sud et dans bien d'autres pays encore. Au niveau de la communauté européenne, les instances ont soutenu ces démarches de protection, ce qui n'est pas le cas sur d'autres métiers. Mais dans ce cas précis, ce qui est défendu c'est d'éviter la confusion des genres.

É & C / Quel est le rôle de l'Untec au sein du CEEC ?

M. L. / Au sein du CEEC, nous avons un certain nombre d'organisations professionnelles représentatives de territoires européens et des professionnels qualifiés pour les territoires qui ne disposent pas d'organisations professionnelles. Nous avons deux grandes lignes stratégiques structurantes. La première concerne les échanges entre organisations professionnelles pour comprendre les enjeux et les problématiques de chaque pays. La seconde concerne le métier lui-même et sa promotion, notamment dans le cadre des relations avec les instances européennes de Bruxelles. Le CEEC est également très impliqué depuis des années dans la création puis le développement de l'ICMS qui au-delà de faire converger les standards européens, a fait converger les standards internationaux.

É & C / Au-delà des frontières européennes, qu'elles autres relations avez-vous ?

M. L. / Le CEEC a un partenariat avec le CIQS, les « économistes en construction » canadiens, un titre qui a d'ailleurs largement inspiré nos anciens au moment de créer le titre d'économiste de la construction. Nous nous intéressons beaucoup à l'organisation américaine, qui est l'une de nos priorités en matière de partenariats pour la seconde partie de mandat. Ils ont, comme sur beaucoup de sujets,



développé des standards qui sont intéressants de « COST ENGINEERING ». Il y a beaucoup d'ouvrages qui commencent à faire référence sur le sujet. C'est le pays de l'ingénieur et des grandes ingénieries mondiales qui font du « full package ». Il est donc intéressant de voir une nouvelle profession de Cost Engineer indépendant se développer, ce qui ramène à mon propos précédent.

É & C / C'est un modèle qui pourrait être transposable en Europe ou en France ?

M. L. / Il y a des développements intéressants, effectivement.

L'ICMS et l'IPMS poussent beaucoup pour avoir des méthodes d'intégration de l'ensemble du métier à tous les niveaux.

En France, l'Untec réalise un travail considérable pour faire évoluer la formation, avec comme objectif de ne pas se limiter au BTS, et d'aller progressivement vers la licence, et le master.

Il y a d'ailleurs trop peu de masters avec un niveau d'employabilité extrêmement fort. Ils sortent tous de leurs études avec un contrat en poche. Il faut donc travailler fortement sur ce sujet.

É & C / Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

M. L. / J'ai été nommé cette année au Board de l'ICMS, par Franck Dessemont, en remplacement de Pascal Asselin, qui y était depuis la création. Dans les sujets en cours et à venir, il y a eu la publication de la deuxième édition des standards de l'ICMS qui intègre la notion de coût global et de la troisième édition qui intègre la notion de bilan carbone. Notre enjeu sera de maintenir ce socle que nous avons construit avec ces trois éditions successives. D'y intégrer les évolutions de chacun et de l'étendre à tous les pays qui ne sont pas encore membres de l'ICMS.

É & C / Quelles sont les prochains challenges de ton mandat ?

M. L. / Avec le bureau exécutif, nous avons souhaité lancer le développement de partenariats et d'échanges avec les pays d'Afrique francophone qui aujourd'hui sont absents des organisations internationales et qui pour autant représentent pour la France un intérêt extrêmement fort en raison des liens historiques, de la langue, des formations et des standards qui facilitent les échanges. Le projet a commencé en 2021, nous avons déjà eu plusieurs rencontres avec l'association marocaine des métreurs vérificateurs qui représente plus de 500 entreprises au Maroc. Nous avons également des échanges avec la Côte d'Ivoire et la Tunisie qui n'ont pas encore d'organisations professionnelles représentatives mais qui ont des économistes, ou des métreurs vérificateurs qui souhaitent échanger, ou participer à des travaux avec l'Untec. Nous sommes donc en train de réfléchir à la forme que peuvent prendre ces relations et nous aboutirons je pense en 2023. Notons au passage que l'OPQTECC a intégré cette démarche de l'Untec et modifié ses procédures, afin de pouvoir certifier des entreprises étrangères avec des premières certifications qui devraient démarrer en 2023.





INTERVIEW DE

GUILLAUME DESFORGES,

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE

DU DIALOGUE SOCIAL

ET DE LA FORMATION

DE L'UNTEC

Économie & Construction / Quelles sont les missions qui t'ont été confiées dans le cadre de ton mandat de Vice-Président de l'Untec ?

Guillaume Desforges / Je gère deux périmètres, le dialogue social et la formation professionnelle qui sont deux espaces permanents de négociation. Au titre du dialogue social, j'interviens en Commission Mixte Paritaire (CMP). 11 réunions paritaires par an qui se tiennent dans le cadre de la fusion FIAC avec l'UNGE et le FENIGS côté organisations patronales et le SYNAT-PAU-CFDT et BATI-MAT TP-CFTC pour les organisations salariales. Nous travaillons sur les conventions collectives en mettant en place d'éventuels accords de branche : l'objectif est d'assurer l'évolution permanente des textes qui s'appliquent à toute la profession. A titre d'exemple, nous travaillons régulièrement sur les salaires et nous réfléchissons à la manière d'accompagner les cabinets au regard des transformations profondes que connaît le monde du travail depuis quelques années : généralisation du travail à distance, utilisation et développement des nouveaux modes de communication, accès à la formation, etc.

É & C / Concernant l'accord de fusion, où en êtes-vous ?

G. D. / Un accord a été signé le 7 mai 2019 avec un objectif d'aboutir 5 ans après à la mise en œuvre d'une convention collective harmonisée des branches des économistes et des géomètres. Nous avons toutefois dû faire le constat, au regard des difficultés rencontrées, qu'il était préférable, pour toutes les parties concernées, de reprendre leur liberté. L'UNTEC a en conséquence demandé, en octobre 2022, que des négociations s'engagent pour mettre un terme au processus de fusion. Notre souhait est de pouvoir reprendre dès que possible, au sein de notre seule branche, un dialogue social constructif avec nos partenaires salariés pour faire vivre notre profession et l'inscrire dans le présent et l'avenir.

É & C / Côté formation professionnelle, comment se décline le mandat ?

G. D. / Je siège au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Profes-



sionnelle (CPNEFP), 11 réunions paritaires par an également pendant lesquelles nous travaillons au développement des compétences de nos collaborateurs mais aussi à la formation initiale. Nous travaillons sur les différents contrats et dispositifs existants pour comprendre l'évolution de notre métier et les besoins associés et également à favoriser l'insertion professionnelle dans notre secteur. Dans le cadre des EDEC, nous menons des études, développons le contrat d'apprentissage ou les POEC. Nous travaillons également au développement d'un titre professionnel de niveau 7 en alternance, à destination à fois des étudiants dans la continuité de leur formation et des collaborateurs déjà en poste qui souhaiteraient compléter leur formation initiale. Il est constitué de trois modules dédiés aux économistes de la construction : un module « Économie de la construction », un module « AMO » et enfin un module « Maîtrise d'œuvre ». Les travaux menés en collaboration avec des confrères économistes seront prêts en décembre 2022. Nous consacrerons l'année 2023 au sourcing des organismes de formation et des écoles sur lesquels s'appuyer pour déployer le titre.

É & C / Comment sont gérés les aspects d'attractivité des métiers ?

G. D. / Nous travaillons en étroite collaboration avec Atlas notre OPCO. En 2021 et 2022, nous avons imaginé et déployé une campagne de promotion. Nous avons imaginé des actions et créé des outils de communication. Nous avons fait appel à une influen-

ceuse qui a produit des capsules vidéo sur le métier, organisé lors de nos deux derniers congrès des forums pour accueillir les jeunes qui souhaitaient s'informer sur nos métiers ou réaliser par exemple un livret de promotion de nos métiers. Nous avons de très bons retours et résultats : 1,7 millions de personnes ont été touchées par la campagne, nos vidéos ont été vues 1,5 millions de fois et nous avons engagé plus de 150 000 interactions. Nous travaillons en ce moment au référencement de tous les établissements qui ont des cursus liés à l'économie de la construction tous niveaux confondus afin d'y organiser des prises de paroles et favoriser l'orientation vers nos métiers.

É & C / Quelles orientations pour 2023 ?

G. D. / Au-delà de la reprise du dialogue social au sein de la branche des économistes, nous continuons à travailler pour comptabiliser le nombre de salariés couverts : le seuil des 5 000 salariés devrait pouvoir être atteint facilement en 2023, ce qui légitimera encore plus nos actions. J'en appelle à chaque cabinet : MOBILISEZ-VOUS ! Chacun doit déclarer en temps et en heure le nombre de salariés qu'il emploie. Je vous rappelle que plus que jamais, « l'Union fait la force ! ».

Pour 2023, nous avons les chantiers de la convention collective et de la formation qui vont constituer une étape importante pour l'avenir de notre branche et des futures générations d'économistes.



INTERVIEW DE

VINCENT ALBARIC,
TRÉSORIER DU SYNDICAT
DES ÉCONOMISTES
DE LA CONSTRUCTION

Économie & Construction / Qu'est-ce qui caractérise le poste de trésorier d'un syndicat professionnel ?

Vincent Albaric / Quand on est trésorier d'un syndicat comme l'Untec, ce qui est important c'est de rester en toute situation avec un résultat positif. C'est une mission extrêmement chronophage et exigeante. Je suis reconnaissant à ceux qui ont œuvré et m'ont précédé dans cette tâche. Nous sommes toujours dans la recherche de l'amélioration.

É & C / Quelle a été ta première action lors de ta prise de poste ?

V.A. / À mon arrivée, j'ai commencé par une période d'observation et de tâtonnement avec l'ancien trésorier David Sist et un audit rapide pour prendre la mesure de la tâche. Nous avons analysé les points durs et les points de vigilance en matière de trésorerie au sens disponibilité et saisonnalité mais également au sens des résultats de chaque entité. Il faut en effet préciser que nous avons trois entités : Untec Syndicat, Untec Services et la SCI qui est propriétaire des locaux. 90% des revenus d'Untec Syndicat sont encaissés sur le premier semestre avec les adhésions et les recettes du paritarisme, donc peu de tensions de trésorerie puisque nous avons essentiellement des dépenses de fonctionnement.

Pour Untec Services c'est l'inverse, nous décaissons sur le premier semestre avec des frais de fonctionnement et des achats extérieurs pour financer notre offre de services et ce sont les produits du congrès donc au second semestre qui viennent rééquilibrer notre trésorerie. La SCI quant à elle, à un flux plus linéaire de trésorerie puisque le modèle permet aux loyers versés par Untec Syndicat et Untec Services de rembourser le crédit qui a permis d'acheter les locaux.

É & C / C'est un fonctionnement et une gestion assez complexes et précis finalement.

V.A. / C'est vrai, l'activité de l'Untec s'est énormément étoffée ces dernières années et donc pour nous aider et structurer notre mission, nous avons décidé de mettre en place des outils de gestion. L'objectif est de pouvoir suivre de manière précise les engagements pris par rapport au budget établi. Cela implique de travailler sur des budgets beaucoup plus détaillés qu'ils ne l'étaient auparavant avec des postes ligne à ligne. En six mois, de juin à décembre 2021, nous avons structuré avec notre service comptable et notre cabinet d'expert-comptable, tous les outils de pilotage. Nous avons en début d'année accueilli Emmanuel, qui est désormais à la barre de notre comptabilité interne.

É & C / Comment sont structurés ces outils de suivi ?

V.A. / Pour Untec Services, c'est assez simple, nous avons des budgets et des chapitres, et nous avons pris le parti de travailler dans une logique de Business Unit en distinguant les activités : le congrès, les logiciels, la formation. À l'intérieur de chacune de ces BU, nous avons différents postes de dépenses et de recettes. Pour le congrès par exemple, nous avons les industriels avec les stands, les inscriptions des adhérents, la soirée retrouvailles... Nous disposons ainsi d'un véritable plan comptable adossé à une comptabilité analytique précise et objective qui nous permet d'avoir une meilleure lisibilité et un retour BU par BU sur la rentabilité des actions qui sont menées en y intégrant l'ensemble des coûts directs et indirects. Cela nous communique des informations précises d'aide à la décision. Comme nous ne sommes pas dans une démarche purement mercantile ou financière, nous pouvons accepter de perdre sur certains postes si ceux-ci concourent aux services aux adhérents ou à la notoriété ou la visibilité du syndicat par exemple. Nous pouvons accepter qu'une BU perde de l'argent mais au global Untec Services doit être *a minima* à l'équilibre. De la même façon, Untec Syndicat n'a pas vocation à gagner de l'argent mais à être à l'équilibre sur les opérations stratégiques.



É & C / Quels impacts financiers ont les nouveaux services qui sont proposés aux adhérents et partenaires ?

V.A. / Nous dupliquons le modèle à chaque nouvelle initiative ou nouveau service. C'est le cas avec l'observatoire des coûts de la construction. Nous avons commencé la première étude en 2022 sur nos fonds propres pour initier la démarche et en 2023 nous viserons l'équilibre financier. Le but n'est pas pour l'Untec de gagner de l'argent mais de trouver l'équilibre en se donnant les moyens d'avoir une action syndicale de qualité en offrant des services d'excellent niveau à nos adhérents.

É & C / Jusqu'où va la transparence vis-à-vis des adhérents ?

V. A. / Nos fondateurs ont mis en place toutes les instances nécessaires. Nous avons une assemblée générale annuelle au moment de laquelle les comptes sont disponibles et font l'objet d'une présentation publique avec séance de questions, réponses. Nous avons également quatre Conseils d'Administration durant lesquels il y a une présentation des comptes intermédiaires. Présentation en présence des présidents de région qui ont toute liberté pour poser des questions.

É & C / En conclusion ?

V.A. / À l'issue de mon mandat de trois ans, je souhaiterais laisser des comptes bien organisés, des finances saines et positives et que mon successeur puisse prendre sa mission avec sérénité et se concentrer sur l'avenir.



INTERVIEW DE

CYRILLE SARTOR,

VICE-PRÉSIDENT
DES AFFAIRES
PROFESSIONNELLES
DE L'UNTEC

Économie & Construction / Quel bilan tires-tu de ce début de mandat ?

Cyrille Sartor / Je parlerais en fait de deux bilans. Celui lié au rôle des affaires professionnelles dans la relation avec les pouvoirs publics et celui lié au service aux adhérents.

Il y a donc d'abord, la partie institutionnelle et défense du métier d'économiste avec le suivi et la présence de l'Untec au plus près des instances porteuses de nouvelles réglementations. Des nouvelles réglementations qui ont été nombreuses ces dernières années. Il s'agit par exemple de participation à des réunions de travail comme celles du CSCEE, pour la RE 2020 qui a été le gros morceau de ce début de mandat. Elle était déjà engagée, mais nous l'avons continué et finalisé, en particulier en accompagnant les deux grandes échéances 2022 avec l'obligation le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet pour l'application.

Nous avons également accompagné toutes les mises en application issues de la loi AGEC dont la REP avec la désignation notamment des éco contributeurs. Nous allons d'ailleurs, à ce sujet, collaborer avec certains Éco contributeurs à la suite de leurs demandes.

Pour les économistes le sujet majeur va être le diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchets), rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et dont l'arrêté devrait être publié début 2023. Désormais, avant de voir une déconstruction comme une production de déchets, on la voit comme une production d'équipements et de matériaux réutilisables ou revalorisables. Les économistes vont devoir faire beaucoup de pédagogie pour faire accepter aux maîtres d'ouvrage des matériaux qui auront déjà eu une vie.

Nous avions déjà une problématique liée à l'absence de fiches FDES sur des matériaux ayant servi sur des constructions anciennes et nous avons, depuis le 1^{er} novembre, le mode de calcul des FDES qui change. Cela entraîne une difficulté supplémentaire sur les projets en cours et le mode de calcul à utiliser. Les nouvelles fiches de calcul sont normatives et ont été conçues sans faire de simulation, il y a donc une inconnue pour les industriels et pour nous économistes, sur le fait que nos bilans carbone, sur certains produits, passeront avec la nouvelle FDES. La décarbonation continue donc à nous occuper fortement avec des réunions de travail assez lourdes ces derniers mois. Nous sommes également engagés dans le plan BIM à travers ADN construction. L'Untec a un représentant dans chaque groupe de travail et pilote l'action de la formation.

É & C / Tu es sur tous les fronts !

C. S. / C'est vrai, malgré sa taille l'Untec est en effet à la croisée des chemins entre les différentes parties prenantes de la filière construction et souvent au

centre de l'acte de construire. Prenons le cas du calcul de l'ACV, qui est pourtant un module de la RE 2020, mais qui de l'aveu même de certains bureaux d'étude thermiques rentre dans le périmètre des économistes par leur position de généralistes. Les économistes sont les experts les plus qualifiés, les mieux positionnés. Ils savent quels matériaux ils ont prescrits et savent aller chercher les bonnes données économiques.

É & C / Tu parlais de deux bilans en introduction ?

C. S. / Il y a, en effet, la partie propre au service à l'adhérent et en particulier aux PME. Nous sommes extrêmement sollicités par les institutions et les autres organisations professionnelles sur les aspects réglementaires et normatifs. Nous répondons présents, mais nous ne devons pas pour autant en oublier nos adhérents.

Nous devons préserver une symétrie des attentions entre notre rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et nos autres raisons d'être que sont nos adhérents.



Nous travaillons par exemple à la création de contenus pour convaincre et attirer de nouveaux adhérents ; des contenus plus en phase avec les usages actuels, comme des capsules vidéo.

Pour un économiste non adhérent qui vient de terminer son cursus scolaire et qui, après un passage dans un cabinet pour se faire de l'expérience, se lance, ce qui est important c'est de trouver un soutien et un support auprès de l'Untec. Nos messages, nos canaux d'information et nos outils doivent donc être adaptés en fonction des cibles.

Nous avons créé des supports pour aider les adhérents chefs d'entreprise dans les ressources humaines. Par exemple, une trame de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUPERP) qui est obligatoire à partir d'un salarié, des grilles d'entretien d'évaluation annuelle. Nous développons pour chacun des documents créés des modules de formation associés.

Côté métier, nous avons, en collaboration avec d'autres organisations professionnelles et sous l'égide de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), créé des trames de contrats types pour les marchés publics : Acte d'Engagement, CCTP, CCAP pour les missions de maîtrise d'œuvre que nous avons mis à disposition à la fois de tous les gros maîtres d'ouvrage et de nos adhérents afin qu'ils puissent les fournir à leurs maîtres d'ouvrage de collectivités plus petites avec lesquelles ils sont amenés à travailler. L'ensemble de ces documents a été remis en cohérence avec la réforme des CCAG qui est intervenue l'an dernier. Nous avons décliné ensuite cette démarche sur divers documents périphériques, comme les règlements de consultation pour les MAPA ou les concours.



Nous avons ensuite travaillé sur un modèle de convention de cotraitance, outil propre à l'équipe de maîtrise d'œuvre, que nous avons étayé et complété avec une grille de répartition des tâches mise à disposition de nos adhérents. Cette grille leur permet, lors de la négociation d'un contrat avec l'un de leur partenaire, de le renforcer sur ce point crucial de la répartition qui est la pierre d'achoppement principale en cas de procédure et d'expertise. Cela évite que tous les cotraitants soient traités de manière uniforme.

Autre service mis en place pour les adhérents : une veille réglementaire et contractuelle dans un premier temps sur la partie métier et contrat d'économiste de la construction et que nous étendrons peut-être plus tard. Cette veille est associée à des journées de formation semestrielles pour aider les adhérents à décrypter et à s'approprier les textes de la période précédente.

É & C / Quels sont les prochains grands travaux planifiés en 2023 ?

C. S. / Nous allons travailler sur les contrats privés. Nous avons peu de matière et celle dont nous disposons aujourd'hui commence à dater. Nous avons donc un gros challenge, car nous allons mener la première étape de ce travail seuls, pour remettre en place des contrats types sur la base du métier et de ses spécificités. Un exemple simple pour commencer : je suis un jeune économiste de la construction, une entreprise générale m'appelle pour faire du métal, que faut-il faire figurer *a minima* sur un contrat ? Nous ne savons pas encore si nous allons partir sur une trame de contrat ou une grille d'alerte ou un mix des deux. Il y a aussi bien sûr des contrats études en sous-traitance d'architectes par exemple et une bonne dizaine d'autres à réviser ou repenser. Nous allons les prioriser pour les mettre à disposition le plus rapidement possible en 2023.



INTERVIEW DE

THOMAS REBER, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA RELATION AVEC LES TERRITOIRES

Économie & Construction / Comment s'est organisée ta mission depuis ta prise de poste ?

Thomas Reber / À ma prise de poste il y a 18 mois, j'ai fait un état des lieux du mode de fonctionnement des régions. Je devrai d'ailleurs dires des modes. Car les régions sont autonomes dans leur organisation et aucun ne fonctionne de la même manière. Nous souhaitons donc redonner un cadre, de l'homogénéité et plus de lien tout en conservant leur autonomie financière et organisationnelle.

La première année du mandat, les membres du BE ont participé à l'ensemble des assemblées régionales avec parfois 150 personnes en présentiel mais aussi 10 personnes en visioconférence. Une grande disparité donc en matière de taille d'événement. Dans chaque assemblée régionale, un temps de parole d'une heure sera réservé à un élu national pour faire le point sur les grands sujets syndicaux et les projets portés au niveau national. Pour y parvenir, nous avons revu le planning global des assemblées générales. Les 13 se tenaient auparavant en deux mois, ce qui ne permettait pas de les couvrir toutes. Désormais elles se tiennent entre le 1^{er} janvier et la fin mai.

É & C / Concrètement comment est-ce que cela s'est traduit ?

T. R. / Nous avons eu à cœur de prendre le pouls de chaque région Untec pour en retenir le meilleur et le proposer sur l'ensemble du territoire national. Nous avons par exemple proposé aux adhérents des régions voisines de participer, organiser des retours d'expérience et partager entre régions pour inspirer et dynamiser ; en particulier pour les régions qui comptent des « zones blanches » en matière d'économistes adhérents à l'Untec. En 2023 nous allons proposer un cadre à chacune d'entre elles, avec la présence et l'intervention systématiques d'un élu national.

É & C / Tu as donc sillonné le territoire, quel a été ton dernier déplacement ?

T. R. / Nous revenons des territoires d'outre-mer. Nous nous sommes rendus avec Franck Dessemon en Martinique et Guadeloupe et Franck Dessemon et Céline Pintat se sont rendus à la Réunion.

Nous avons tenu à nous rendre dans ces régions éloignées pour réaffirmer que l'ensemble des adhérents a accès à l'ensemble des services proposés par le syndicat. Les problématiques des territoires d'outre-mer sont très particuliers et nous souhaitons les accompagner dans leurs travaux.

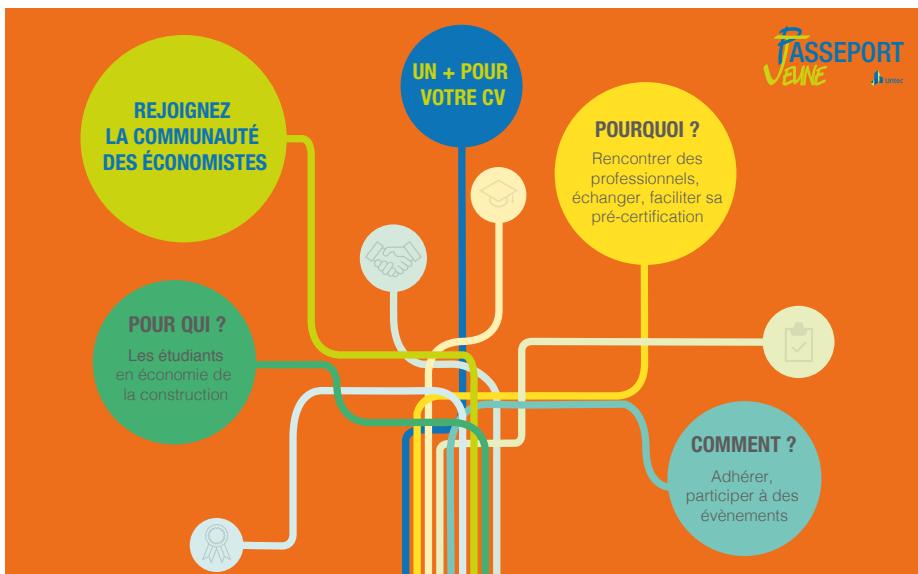
É & C / Au-delà de la relation avec les territoires, quels sont les autres dossiers que tu portes ?

T. R. / Nous avons eu le 16 novembre dernier, une journée d'accueil des nouveaux adhérents. Une quinzaine d'entre eux a été accueillie à Paris dans les locaux de l'Untec qui est la maison des économistes. Ils ont visité les locaux, fait connaissance avec l'équipe des permanents.

Nous leur avons présenté le fonctionnement du syndicat, les moments forts de l'année et l'ensemble des services proposés par Untec Services comme la formation ou l'aide juridique. Ce fut un très bon moment d'échanges et de partage. Ces journées se répéteront *a minima* une fois par an.



PAROLES D'ÉLUS



Nous avons également produit un effort important sur les passeports jeunes et leur diffusion. Notre enjeu est de réussir à garder le lien lorsqu'ils entrent dans la vie active et qu'ils deviennent salariés au sein d'entreprises.

Je me consacre enfin avec l'aide des présidents de région et de Claire Sourbes, permanente de l'Untec, au recrutement de nouveaux adhérents. Entre les départs en retraite, les démissions, elles existent, et l'entrée des nouveaux, un différentiel positif avec donc un nombre d'adhérents en croissance.

É & C / Peux-tu nous parler du séminaire ?

T. R. / Sous l'impulsion de Franck Dessemon, nous avons décidé d'organiser un séminaire pour nous aider à tracer une nouvelle feuille de route objective pour l'Untec. Les groupes étaient constitués d'élus nationaux, de présidents de région et de nouveaux adhérents de taille et de régions différentes.

Une journée organisée autour de quatre groupes de travail dont un dédié aux territoires ultra marins qui ont des problématiques différentes. Les sujets traités étaient la gouvernance, le modèle économique, le rôle et le fonctionnement des régions et les actions sur les territoires Océan Indien et Atlantique. À l'issue des ateliers, une feuille de route a été élaborée avec des propositions d'actions très concrètes. Ces actions sont en cours de mise en place depuis le mois de septembre.

É & C / Quel est le programme pour 2023 ?

T. R. / Nous avons produit un document, appelé « rôle et fonctionnement des régions », qui a pour objectif d'aider et d'accompagner les nouveaux présidents ainsi que leurs bureaux respectifs à mieux appréhender le cadre et le périmètre de leurs missions et responsabilités. Il sera diffusé en tout début d'année. Nous réfléchissons également à l'organisation d'événements pour fédérer les confrères et puis, bien sûr, nous repartons en tournée dans toutes les régions Untec pour aller au contact, informer, partager, fédérer et coller au mieux aux attentes de nos adhérents.



RÉUNION 2 JOURS DE ROADSHOW RICHES ET INTENSES

Jeudi 08 décembre

8h30 à 10h00

La sinistralité à la Réunion

Les moyens mis en œuvre pour adapter les DTU et réduire la sinistralité. Intervention de la SMABTP

10h00 à 10h30

FRANCK DESSEMON Président de l'Untec et de **CELINE PINTAT** Secrétaire Générale. Présentation du Syndicat et d'Untec Services

10h30 à 12h00

Le Réemploi à la Réunion

Table ronde avec **CLEMENTINE THENOT** de la société S2R et **FRANCK DA SILVA** de Synergie Péri

12h00 à 12h30

Présentations de matériaux

Sociétés **ACB**, **FIBRES** et **TERALTA** partenaires industriels de l'Untec

14h00 - 16h30

La frugalité à la Réunion

Table ronde animée par **SANDRINE SOOPPAN** Présidente Untec régionale

Performance énergétique des bâtiments et frugalité

Cabinet Imageen avec **NEJIA**

FERJIANI Décarbonation :

le logiciel **TECtec**

MAÄREVA PAYET

Mode constructif frugal à la Réunion
MARINE MARTINEAU animatrice du réseau de la frugalité heureuse et créative à la Réunion

CHRISTOPHE BERNAT

Vendredi 09 décembre

Rencontre avec la Secrétaire

Générale de l'UNAPL

le vice-président de la CPME - Mr **BUFFI**

le directeur de la commande publique du TCO (communauté de communes du territoire de la côte ouest) **WALTER**

VINGEDASSAMY-VIRASSAMY.

RETOUR EN IMAGES SUR LA TOURNÉE DES ÉLUS NATIONAUX EN RÉGION



Avec les économistes de la Martinique



Avec les économistes de la Réunion



Séance de travail avec des donneurs d'ordre et des économistes de la Martinique



Séance de travail avec des donneurs d'ordre et des économistes de la Réunion



Séance de travail à la Martinique



Roadshow de la construction avec SMABTP



INTERVIEW DE

MATTHIEU LAMY,

PRÉSIDENT DE L'OPQTECC

Le 20 juin dernier, le bureau de l'OPQTECC a procédé à l'élection de son président pour les trois ans à venir.

Dirigeant du cabinet d'économistes de la construction RLB|SQA, Matthieu Lamy est également membre du Bureau Exécutif de l'Untec, Vice-Président relations internationales de l'Untec et représentant de la France au sein du CEEC*.

À l'aube de son deuxième mandat, il répond aux questions d'Économie & Construction sur ses ambitions pour l'organisme de qualification.

Économie & Construction / Matthieu Lamy, vous venez d'être élu pour un second mandat, de nombreux chantiers vous attendent et en particulier celui de la simplification que certains appellent avec insistance de leur souhait.

Matthieu Lamy / Je tiens avant tout à remercier nos membres pour la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi que les confrères qui m'accompagnent dans cette démarche.

Nous poursuivons notre travail de simplification et de modernisation des procédures de qualification. Ce travail est réalisé en concertation avec les représentants des quatre collèges de l'OPQTECC, et dans le respect des exigences de qualité nécessaires à la crédibilité de notre métier.

Un important travail a été réalisé au cours du mandat précédent, et il va se poursuivre, le conseil d'administration vient d'approuver une résolution, que j'ai personnellement proposée, visant à lancer un chantier de refonte de nos procédures et outils :

1. Supprimer les informations, ou documents, qui pourraient être demandés de manière redondante, c'est le cas des mentions, qui sont réservées à des personnes qualifiées, pour lesquelles nous n'avons ni besoin du nom de l'entreprise, ni de son adresse, ni du nom de son dirigeant... que nous avons déjà,

2. Poursuivre la démarche initiée de renforcement du digital :

- l'instruction des dossiers est aujourd'hui intégralement digitalisée, et nous souhaitons poursuivre en ce sens, afin de passer au zéro papier,
- automatiser certaines étapes afin d'accélérer les délais de traitement et éviter les saisies ou resaisies par nos adhérents,



De plus, les mentions seront désormais gratuites et attribuées sur la base des documents complémentaires (ex : formations ou logiciels), sans dossiers complets à rétablir, comme c'est le cas aujourd'hui.

En revanche, nous ne reviendrons pas sur les critères de formation, car ce point fait déjà largement consensus au sein du Bureau Exécutif de l'Untec, et de nos adhérents Maîtres d'Ouvrage (environ 4h par an et par personne).

É & C / Quelles sont les dossiers importants pour le mandat qui s'ouvre ?

M. L. / Nous allons intensifier nos actions de promotion des économistes de la construction à l'égard des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage. Le retour des représentants de l'État, au cours du mandat précédent, ainsi que l'adhésion de plusieurs représentants des Maîtrises d'Ouvrages ont été des actes forts, et des actions vont se poursuivre au cours du mandat à venir. À titre d'exemple : les circulaires émises par notre ministère de tutelle permettent désormais aux Maîtres d'Ouvrages d'imposer les qualifications professionnelles, au détriment de simples références, et je constate que plusieurs maîtrises d'ouvrages ont déjà commencé à en faire l'usage.

Les relations avec l'Association des Maires de France ont abouti à plusieurs interventions du Président, David Lisnard, ainsi que la nomination d'une élue au sein de notre conseil d'administration, marquant un soutien explicite et sans ambiguïté à notre profession, et à notre organisme. C'est un tournant majeur pour notre profession. Des actions ciblées sont désormais prévues au cours du mandat à venir, afin que cela se traduise de manière concrète dans les territoires, car c'est bien l'objectif final.

Il en est de même avec l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), partenaire historique, avec qui nous avons réalisé plusieurs actions portant sur le coût global, ainsi que la Fédération des Promoteurs Immobiliers, avec qui nous avons réalisé des actions ciblées sur l'analyse du cycle de vie (ACV).

Les études réalisées montrent que la très grande majorité des Maîtres d'Ouvrages souhaite désormais un Économiste de la Construction indépendant, ce que l'OPQTECC apporte au quotidien. Nous voyons désormais apparaître des consultations où la qualification OPQTECC est sollicitée. ■

* CEEC : Conseil Européen des Économistes de la Construction.

Digitalisation des activités

Travail collaboratif

Partage des données



**Bienvenue
dans un monde
qui se construit autrement.**

L'univers de la construction se transforme. SMABTP adapte ses solutions d'assurance pour mieux vous accompagner. Avançons ensemble.

Notre métier : assurer le vôtre.



SMABTP
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

**1^{er} assureur
de la construction**

TOITURES SUPPORT ACIER OU BOIS Systèmes d'isolation PSE/PU KNAUF Techniques... et malins !



Recevez gratuitement
L'ÉDITION 2022 DU GUIDE

knauf

- ✓ LÉGERS pour les charpentes
- ✓ VALIDÉS en ERP* et ICPE**
- ✓ SÉCURITÉ INCENDIE respectée

*Établissements Recevant du Public
**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Sur tôle d'acier nervurée (TAN), les systèmes d'isolation « mixtes » Knauf associent :

- de fines couches de laine de roche ou de perlite expansée,
- à de fortes épaisseurs de Knauf Therm (PSE) ou de Knauf Thane (PU).

Il est ainsi possible d'atteindre de hautes performances d'isolation... tout en allégeant les structures et les coûts !

Knauf Therm TT1 Se

Knauf SteelThane

knauf.fr